

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Atos S.E. (« Atos », la « Société » ou le « Groupe ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Traitement comptable des regroupements d'entreprises

Note 1 « Variation de périmètre » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Le Groupe a finalisé l'acquisition de la société américaine Syntel Inc, en octobre 2018, pour un montant de 2 966 millions d'euros. Par l'intermédiaire de sa filiale Worldline, le Groupe a également fait l'acquisition de la division des services de paiement du groupe SIX, (« SPS ») en novembre 2018, pour un montant de 2 826 millions d'euros. Comme décrit en note 1 de l'annexe des comptes consolidés, les contreparties transférées ont fait l'objet au 31 décembre 2018 d'une allocation provisoire aux éléments identifiables des actifs acquis et des passifs transmis, sur la base d'une estimation de leur juste valeur à cette date, elle-même basée sur les éléments disponibles à cette date. Ces allocations provisoires ont notamment conduit à ce stade à la reconnaissance d'actifs incorporels, principalement des relations clients, des technologies développées et de goodwill provisoires d'un montant total de 4 451 millions d'euros.	Nous avons examiné la détermination de la juste valeur de la contrepartie transférée pour les deux acquisitions, notamment les hypothèses et méthodes retenues pour calcul de la contrepartie éventuelle additionnelle liée au mécanisme d'ajustement de prix pour l'acquisition de SPS. Le bilan d'ouverture consolidé de Syntel Inc au 1^{er} novembre 2018 et celui de SPS au 1^{er} décembre 2018 ont fait l'objet de procédures d'audit spécifiques, couvrant leurs principales filiales. Notre approche a consisté à examiner les rapports provisoires établis par l'expert indépendant mandaté par le Groupe et d'en apprécier la cohérence notamment avec les plans d'affaires obtenus : - nous avons mené des entretiens avec l'expert indépendant sur le périmètre de ses travaux, les méthodologies d'évaluation utilisées et les principales hypothèses retenues ;

Nous avons considéré le traitement comptable des regroupements d'entreprise comme un point clé de l'audit, compte tenu de leur matérialité et du recours aux estimations et au jugement de la Direction, dans la détermination de la contrepartie transférée, l'allocation provisoire de cette contrepartie aux actifs et passifs identifiables et au goodwill acquis.

- nous avons apprécié la pertinence des méthodes d'évaluation retenues pour la valorisation des actifs incorporels, avec l'appui de nos propres spécialistes en évaluation ;
- nous avons eu des entretiens avec le management pour corroborer les hypothèses retenues dans les plans d'affaires sous-tendant l'évaluation des actifs incorporels.

Nous avons examiné le traitement comptable des financements afférents.

Sur la base de ces éléments, nous avons vérifié le calcul des goodwill préliminaires et apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre de ces acquisitions dans l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de service à long terme au forfait

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée. Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat. Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les contrôleurs financiers et les responsables opérationnels, notamment ceux relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restants à encourir. Par ailleurs, pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes : - pour les nouveaux contrats, ▪ lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les

contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats de service à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

- dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;
 - nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.
 - pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus :
 - nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
 - nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;
 - nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
 - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminés et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat et en les rapprochant, le cas échéant, des différents échanges avec le client depuis la signature du contrat ;
 - le cas échéant, nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et les jalons techniques restants à atteindre.
-

Evaluation des goodwill

Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Au 31 décembre 2018, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 8 863 millions d'euros, soit 41% du total actif. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an. Ce test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations. Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le groupe Atos exerce ses activités, à l'exception de l'UGT Worldline. Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par la Société. Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT : - nous avons rapproché les prévisions de trésorerie avec les budgets triennaux ; - nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et/ou des UGT concernées et conforté, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance, y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle ; - nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation et les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ; - nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction, et avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 8 de l'annexe des comptes consolidés sur les hypothèses et les analyses de sensibilité.

Evaluation des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies

Note 9 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Certains salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élèvent à 1 197 millions d'euros au 31 décembre 2018.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe. Avec l'appui de nos spécialistes actuaires : • nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et

Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2018 et leurs effets sont présentés dans la note 9 des comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :

- du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ;
- des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents.

d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ;

- pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier, actions non cotées et participations dans des projets d'infrastructures).

Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Nous avons corroboré pour celles induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 9 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.

Reconnaissance des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables

Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Le Groupe a comptabilisé un produit de 90 millions d'euros d'actifs d'impôt différé au titre des déficits fiscaux reportables dans sa charge d'impôt du compte de résultat de l'exercice. Un montant de 376 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2018.

Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont

Réponse apportée

Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et
- de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants.

été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales.

Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 4 107 millions d'euros au 31 décembre 2018, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 746 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l'importance des jugements du Groupe dans l'estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales reportables dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la 25^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 28^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 23 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Atos S.E.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2019

Les Commissaires aux comptes

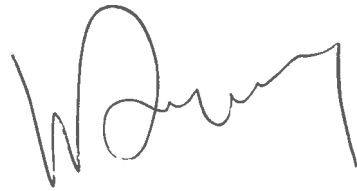
Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ch. Patrier', with a large, stylized initial 'C'.

Christophe Patrier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Palethorpe', with a large, stylized initial 'V'.

Virginie Palethorpe

A.1.1 Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017 retraité
Chiffre d'affaires	Note 3.1	12 258	11 996
Charges de personnel	Note 4.1	-5 553	-5 557
Charges opérationnelles	Note 4.2	-5 444	-5 147
Marge opérationnelle		1 260	1 292
En % du Chiffre d'affaires		10,3%	10,8%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-424	-417
Résultat opérationnel		836	875
En % du Chiffre d'affaires		6,8%	7,3%
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	-31	-24
Autres charges financières	Note 6.1	-94	-72
Autres produits financiers	Note 6.1	38	34
Résultat financier		-87	-62
Résultat avant impôt		749	813
Charge d'impôt	Note 7.1	-47	-149
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		1	1
RESULTAT NET		703	665
Dont attribuable aux :			
- propriétaires de la société mère		630	601
- participations ne donnant pas le contrôle	Note 12.3	73	64

(en euros et en nombre d'actions)

		Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 12.1	630	601
Nombre moyen pondéré d'actions		106 012 480	105 081 802
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère		5,95	5,72
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		106 027 734	105 457 960
Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la Société Mère		5,95	5,70

A.1.2 Etat du résultat global

(En millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017 retraité
Résultat net de la période	703	665
Autres éléments du résultat global		
- A reclasser en compte de résultat (recyclable):	-4	-255
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4	1
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	4
Variation de la réserve de conversion	-12	-261
Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres	4	2
- Non reclassé en compte de résultat (non-recyclable):	-28	116
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	-39	157
Effet d'impôt sur les éléments non-recyclables directement reconnus en capitaux propres	11	-41
Total autres éléments du résultat global	-32	-139
Total Résultat global	671	526
Dont attribuable aux :		
- propriétaires de la société mère	609	463
- participations ne donnant pas le contrôle	62	63

A.1.3 Etats consolidés de la situation financière

(En millions d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF			
Goodwill	Note 8.1	8 863	4 384
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	2 813	1 310
Immobilisations corporelles	Note 8.3	725	693
Actifs financiers non courants	Note 6.3	328	281
Impôts différés actifs	Note 7.4	459	381
Total des actifs non courants		13 188	7 049
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 965	2 660
Impôts courants		74	33
Autres actifs courants	Note 4.4	2 791	1 475
Instruments financiers courants	Note 11	12	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	2 546	2 260
Total des actifs courants		8 387	6 436
TOTAL DE L'ACTIF		21 576	13 484
(En millions d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
PASSIF			
Capital social		107	105
Primes		2 862	2 740
Réserves consolidées		2 760	1 498
Ecart de conversion		-285	-282
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 12.1	630	601
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 12.2	6 074	4 662
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 12.3	2 027	564
Total capitaux propres		8 101	5 226
Provisions retraites et assimilées	Note 9	1 385	1 350
Provisions non courantes	Note 10	101	113
Passifs financiers	Note 6.4	4 381	1 241
Impôts différés passifs	Note 7.4	421	119
Autres passifs non courants		5	5
Total des passifs non courants		6 295	2 828
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 462	2 060
Impôts courants		132	100
Provisions courantes	Note 10	146	173
Instruments financiers courants	Note 11	2	7
Part à moins d'un an des passifs financiers	Note 6.4	1 037	712
Autres passifs courants	Note 4.5	3 400	2 378
Total des passifs courants		7 180	5 431
TOTAL DU PASSIF		21 576	13 484

A.1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(En millions d'euros)

		Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat avant Impôt		749	813
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	431	448
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions d'exploitation		-124	-147
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions financières		35	37
Dotations/(Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		20	23
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition		128	109
(Plus)/Moins-values de cessions d'immobilisations		1	0
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions		52	86
Pertes/(Gains) sur instruments financiers		-3	1
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	31	24
Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		1 320	1 395
Impôts payés		-130	-133
Variation du besoin en fonds de roulement		-74	-25
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 116	1 237
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-476	-526
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		33	25
Investissements d'exploitation nets		-443	-501
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-3 399	-411
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		-142	14
Encaissements liés aux cessions financières		11	5
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-	-3
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1	1
Investissements financiers nets		-3 529	-393
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-3 972	-894
Augmentations de capital		-	-
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions		22	18
Augmentation de capital soucrite par les minoritaires		-	20
Rachats et reventes d'actions propres		-102	-59
Dividendes versés aux actionnaires		-68	-168
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-11	-2
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.5	3 555	589
Nouveaux contrats de location-financement	Note 6.5	3	6
Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme	Note 6.5	-287	-293
Coût de l'endettement financier net payé		-31	-24
Autres mouvements liés aux opérations de financement		-3	3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		3 078	90
Variation de trésorerie		222	433
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		2 182	1 900
Variation de trésorerie		222	433
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie		-26	-151
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	2 378	2 182

A.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)

	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2016	104 908	105	2 713	950	-29	-1	579	4 316	519	4 835
* Augmentation de capital	537	1	27	-	-	-	-	28	11	39
* Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	579	-	-	-579	0	-	0
* Dividendes	-	-	-	-168	-	-	-	-168	-2	-169
* Paiements fondés sur des actions	-	-	-	64	-	-	-	64	2	66
* Achat d'actions propres	-	-	-	-59	-	-	-	-59	-	-59
* Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle	-	-	-	18	-	-	-	18	-29	-11
Transactions avec les actionnaires	537	1	27	434	0	0	-579	-117	-18	-135
* Résultat net de la période	-	-	-	0	0	0	601	601	64	665
* Autres éléments du résultat global	-	-	-	112	-253	3	0	-137	-2	-139
Total du résultat global de la période				112	-253	3	601	463	63	526
31 décembre 2017	105 444	105	2 740	1 496	-282	2	601	4 662	564	5 226
* Impact IFRS 9 - Coûts de couverture				-6		6				
31 décembre 2017 retraité	105 444	105	2 740	1 490	-282	8	601	4 662	564	5 226
* Augmentation de capital	1 442	2	122					123	5	128
* Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	601	-	-	-601	0	-	0
* Dividendes				-179				-179	-11	-190
* Paiements fondés sur des actions				53				53	4	57
* Achat d'actions propres				-84				-84	-13	-97
* Impact de dilution				891				891	1 417	2 308
* Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle				1				1	-1	0
* Autres				-2				-2	0	-2
Transactions avec les actionnaires	1 442	2	122	1 281	0	0	-601	803	1 400	2 204
* Résultat net de la période							630	630	73	703
* Autres éléments du résultat global				-22	-3	3	0	-22	-11	-32
Total du résultat global de la période				-22	-3	3	630	609	62	671
31 décembre 2018	106 886	107	2 862	2 748	-285	11	630	6 074	2 027	8 101

A.1.6 Annexe aux comptes consolidés

A.1.6.1 Préambule

Atos SE, Société Mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2018 comprennent la Société, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 20 février 2019. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 30 avril 2019.

A.1.6.2 Base de préparation et principes comptables

Base de préparation

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2018, les normes comptables et interprétations approuvées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB). Par conséquent, les états financiers du Groupe sont préparés selon les normes IFRS et interprétations telles que publiées par l'IASB.

En dehors des impacts des normes IFRS 15 et IFRS 9 qui sont détaillés dans la suite de ce document, les autres nouvelles normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes consolidés :

- Amendement à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Amendements à IFRS 4 : Contrats d'assurance – implémentation d'IFRS 9 ;
- Amendement à IAS 40 : Immeubles de placement – transfert d'un bien immobilier (de ou vers) la catégorie d'immeubles de placement ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2014-2016) : Différentes normes ; et
- IFRIC 22 : Transactions en devises et paiements d'avance.

Changements de méthodes comptables

IFRS 15

IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus doivent être comptabilisés, pour quel montant et à quelle date. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations. Le Groupe a adopté IFRS15 selon la méthode rétrospective. Par conséquent, l'information présentée pour 2017 a été retraitée.

- **Principal ou Agent**

Le Groupe a mené une analyse de la nature de ses relations vis-à-vis de ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent dans la réalisation du contrat ou d'une partie du contrat quand le Groupe est amené à revendre des équipements, des logiciels ou des services.

Dans le référentiel IAS 18, le Groupe prenait comme principaux critères les notions de risques et avantages pour déterminer s'il agissait en tant que principal ou agent dans une transaction. Sous IFRS 15, le Groupe est désormais considéré comme agissant en tant que principal si, en exerçant son jugement, il considère qu'il contrôle les biens ou les services avant de les transférer à son client (se référer à la Note 3 pour plus de détails).

- **Identification des obligations de performance au sein d'un contrat à phases multiples**

Les contrats gérés au sein des divisions Infrastructure & Data Management (IDM) et Business & Platform Solutions (B&PS) comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre des services récurrents. La nouvelle norme clarifie le traitement comptable de ces phases.

Sous IFRS 15, lorsque ces phases apportent une valeur ajoutée au client résultant d'un transfert de contrôle et sont considérées comme une obligation de performance distincte, le chiffre d'affaires afférant à ces phases est reconnu au cours de ces phases. Dans le cas contraire, les coûts encourus lors de ces phases doivent être stockés au bilan, s'ils remplissent les conditions d'activation, et amortis sur la durée du contrat. La trésorerie reçue en lien avec ces phases doit être considérée comme un paiement anticipé.

Selon IAS 18, le Groupe avait pour pratique de reconnaître le revenu quand le Groupe possédait un droit contractuel à paiement pour les services rendus à date. Selon IFRS 15, tous les coûts liés aux phases de transition sont activés, présentés au bilan comme des coûts de contrats et amortis sur la durée de vie des contrats. L'ajustement lié à ce nouveau traitement n'est pas significatif au niveau du Groupe.

- **Impacts dans les comptes consolidés**

Le chiffre d'affaires 2017 consolidé du Groupe sous IFRS 15 a baissé de 695 millions d'euros comparé au chiffre d'affaires reconnu sous IAS 18, principalement dû à l'application de la nouvelle définition d'agent sous la norme IFRS 15. L'impact cumulé sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2017 est nul.

IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les périodes comparatives comme l'autorise IFRS 9.

- **Classification des actifs financiers**

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles dispositions en matière de classement n'ont pas d'impact significatif sur la manière dont le Groupe comptabilise les créances clients, les prêts et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

- **Dépréciation des actifs financiers et des actifs de contrats**

IFRS 9 introduit un nouveau modèle prospectif de dépréciation des actifs financiers basé sur les « pertes de crédit attendues » qui remplace le modèle de dépréciation basé sur les « pertes de crédit encourues » sous IAS 39.

Pour les créances clients et les « actifs de contrat », le Groupe a appliqué l'approche simplifiée permise par IFRS 9. En conséquence, la dépréciation des actifs financiers au 1^{er} janvier 2018 en application d'IFRS 9 ne conduit pas à un niveau de dépréciation significativement différent.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe le sont auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation a été calculé sur la base des probabilités de défaut actuel et n'est pas matériel.

- **Comptabilité de couverture**

Pour la comptabilité de couverture, le Groupe a choisi d'appliquer les nouvelles dispositions de la norme IFRS 9.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées aux achats et ventes en monnaie étrangère.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie. Selon IAS 39, la variation de valeur de l'élément « temps » des contrats de change à terme (élément de report/déport) était comptabilisée immédiatement en résultat.

En adoptant IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils seront désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

L'impact de ce changement de méthode de comptabilité de couverture au 1^{er} janvier 2018 est une baisse des réserves consolidées de 6 millions d'euros en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2018. Un certain nombre de nouvelles normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019 et leur application anticipée est autorisée. Le Groupe n'applique de manière anticipée aucune de normes et interprétations pour l'établissement de ces états financiers consolidés. En dehors de la norme IFRS 16, le Groupe ne s'attend pas à ce que l'impact de l'application de ces nouvelles normes et interprétations soit significatif :

- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- Amendements à IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises ;
- Amendements à IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- Amélioration annuelles des IFRS (2015-2017) : différentes normes ;
- Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS ; et
- IFRS 17 : Contrats d'assurance.

IFRS 16

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 « contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions prenant la forme d'un contrat de location ».

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaîtra un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, l'impact cumulé de l'application de la norme IFRS 16 sera reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2019 sans retraitement de la période comparative.

Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 16 aux contrats en vie avant le 1^{er} janvier 2019 et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4.

Le Groupe prévoit aussi d'appliquer certaines exemptions autorisées par IFRS 16.5, à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur.

Pour déterminer la durée résiduelle des contrats de location immobiliers, le Groupe a procédé à une analyse de ses sites stratégiques, dont ses centres de données, pour prendre en compte pour les renouvellements raisonnablement certain d'être exercés. Le Groupe a utilisé des taux d'endettement marginaux pour le calcul des dettes de location au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a effectué une analyse des impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 sur ses comptes consolidés. Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe reconnaîtra les droits d'usage et des dettes associés relatifs aux contrats de location immobiliers, d'équipements informatiques et les voitures utilisées par les employés. La dette de location reconnue le 1^{er} janvier 2019 se situera entre 1,3 et 1,6 milliard d'euros, une grande partie provenant des contrats de location immobiliers. Le principal impact Cette dette sera exclue de la dette financière nette telle que définie par le Groupe, et par conséquent le flux de trésorerie disponible selon la définition Groupe demeurera comparable avec les exercices précédents. Les dettes liées aux contrats de location financement actuellement reconnues sous IAS 17 et toujours en vie au 1^{er} janvier 2019 seront reclassées de dette financière à dette de location.

Par ailleurs, la nature des charges encourues à travers les contrats de location va évoluer dans la mesure où IFRS 16 remplace la charge linéaire des contrats de location simple par une charge d'amortissement du droit d'usage des actifs sous-jacents et une charge d'intérêts sur la dette de location associée. Les impacts définitifs découlant de l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 seront affinés et communiqués dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2019.

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise fonctionnelle du Groupe, en euros. Tous les montants sont présentés en millions d'euros. Cette présentation peut aboutir à des écarts d'arrondis entre les chiffres présentés dans les différents tableaux et leurs totaux ou sous-totaux.

Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté. Les estimations, hypothèses et jugements qui pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs sont essentiellement liés aux éléments suivants :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires et les coûts associés sur les contrats long-terme (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs de contrats et coûts de contrats) ;
- Goodwill, relation clients, technologies & tests de dépréciation (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- Evaluation des impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ; et
- Engagements de retraite (Note 9 - Engagements de retraite et autres avantages à long terme).

Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme (flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont ainsi mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif tandis que les instruments de dette qui ne répondent pas à cette définition ou à ces modalités de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur par autres éléments du résultat global. Les anciennes catégories de la norme IAS 39 (prêts et créances, actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente) ne sont plus en vigueur.

Le modèle de gestion du groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (banques) avec la quasi-totalité des risques de non-paiement qui y sont attachés, comme défini par IFRS 9. Ces créances sont dans ce cas déconsolidées de l'état consolidé de la situation financière, après analyse effective du transfert du risque de non-paiement, de l'absence de risque de dilution résiduel et d'implication continue. Le Groupe

transfert 100% des droits attachés à certaines de ses créances. Un contrat spécifique existe cependant aux Etats Unis à travers lequel le Groupe transfère 90% des droits attachés aux créances cédées et déconsolide ainsi 90% des créances cédées. L'impact au niveau Groupe de ces cessions de créances est détaillé en Note 3.

Règles de présentation

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et les passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs et les passifs non courants destinés à être cédés et les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan, sans retraitement des périodes antérieures. Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs et les passifs non courants sont classés comme « destinés à être cédés » si leur valeur comptable est susceptible d'être recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque la vente est hautement probable et lorsque les actifs et les passifs sont immédiatement disponibles à la vente en l'état.

Si ces actifs et ces passifs représentent une ligne de service complète ou une unité globale d'activité, le bénéfice ou la perte provenant de ces activités est alors présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie et dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers en monnaie étrangère

Les bilans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont identifiées comme élément distinct des capitaux propres sous l'intitulé « Ecart de conversion ».

Dans le cadre de l'acquisition d'une société située à l'extérieur de la zone euro, le goodwill et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine. Ce pays est considéré comme ayant une économie hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines ont été retraités selon les dispositions de la norme IAS 29. Les ajustements ont été calculés mensuellement sur la base de l'inflation entre le 1^{er} janvier 2018 et la fin de chaque mois, ce jusqu'à la date de clôture de l'exercice. Ce retraitement a eu pour effet de majorer les flux enregistrés dans l'état du résultat global en peso argentin. Ces flux ont été convertis aux taux de change du peso argentin contre l'euro à la date de clôture de l'exercice. Ces ajustements n'ont pas généré d'impact significatif sur le résultat net et sur les capitaux propres d'ouverture Groupe.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée dans les conditions prévues dans la section « Actifs financiers – Instruments financiers dérivés ».

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle reflète les opérations récurrentes du Groupe et exclut donc les produits et charges opérationnels inhabituels conformément aux recommandations n°2009-R-03 et n°2013-03 relatives à la présentation des états financiers et émises par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 2 juillet 2009 et le 7 novembre 2013.

A.1.6.3 Notes aux comptes consolidés

Note 1 Variation de périmètre

Goodwill et regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition de secteur selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les coûts directement liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (i.e. en date de prise de contrôle), le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale contrôlée

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres (y compris les coûts de transaction directs).

En cas de perte de contrôle de la filiale, le résultat de cession est enregistré en résultat. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en résultat.

Acquisition de Syntel

En Octobre 2018, Atos a finalisé l'acquisition de Syntel Inc., un fournisseur leader mondial de technologie d'information intégrée, basé dans le Michigan, générant un chiffre d'affaires d'un montant de 924 millions de dollars américains en 2017, dont 89% en Amérique du Nord, 25% de marge opérationnelle, et environ 40% de ses activités dans le digital, l'automatisation et la robotisation. Syntel propose à ses clients des services digitaux à forte valeur ajoutée dans différents secteurs tels que la banque, les services financiers, la santé, la distribution et l'assurance.

Atos a acquis 100% de Syntel Inc. qui est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} novembre 2018.

Actifs et passifs identifiables estimés à la date d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	750
Immobilisations corporelles	77
Actifs financiers non courants	10
Impôts différés actifs	48
Total des actifs non courants	886
Clients et comptes rattachés	141
Impôts courants	22
Autres actifs courants	65
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66
Total des actifs courants	294
TOTAL DE L'ACTIF (A)	1 179
Provisions retraites et assimilées	23
Impôts différés passifs	221
Total des passifs non courants	244
Fournisseurs et comptes rattachés	30
Impôts courants	39
Part à moins d'un an des passifs financiers	254
Autres passifs courants	44
Total des passifs courants	367
TOTAL DU PASSIF (B)	611
Juste valeur des actifs nets identifiés (A)-(B)	568

L'évaluation des actifs et des passifs acquis de Syntel a abouti à la reconnaissance de relation clients pour 536 millions d'euros et de technologies acquises pour un montant de 205 millions d'euros. Ces nouveaux actifs ont été évalués par un expert indépendant et seront amortis sur une durée de 12 ans. Une charge d'amortissement de 11 millions d'euros a été reconnue pour la période de 2 mois se terminant le 31 décembre 2018.

Si de nouvelles informations sont obtenues dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition concernant des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et pouvant influencer la juste valeur des actifs et passifs acquis, l'allocation du prix d'acquisition sera révisée.

Contrepartie transférée et goodwill

Le goodwill relatif à l'acquisition se compose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		Goodwill préliminaire
Contrepartie payée [A]		2 966
Intruments de couverture de change EUR/USD [B]		-39
Effet d'impôt sur instrument de couverture de change [C]		13
Juste valeur des actifs nets identifiés [D]		568
Goodwill préliminaire [A] + [B] + [C] - [D]		2 373

Le goodwill préliminaire est représentatif de la main d'œuvre hautement qualifiée et du savoir-faire de Syntel. Il reflète également les synergies attendues du fait de l'intégration de Syntel au sein du Groupe. Le Goodwill issu de l'acquisition n'est pas déductible fiscalement.

Coûts liés à l'acquisition

Le Groupe a encouru 11 millions d'euros d'honoraires juridiques et de frais de due diligence. Ces coûts ont été reconnus dans le compte du résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

Chiffre d'affaires et résultat net si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018

Si l'acquisition de Syntel avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018, le chiffre d'affaires de Syntel sur l'année 2018 aurait été de 859 millions d'euros et son résultat se serait élevé à 120 millions d'euros.

Acquisition de SIX Payment Services

En novembre 2018, Atos a finalisé l'acquisition de SIX Payment Services. SIX Payment Services est la division de services de paiement du Groupe SIX qui fournit à la fois des services d'acquisition commerçants et de traitement des transactions. SIX Payment Services est le leader incontesté de la région DACH (Deutschland, Austria et Switzerland), avec une position de numéro 1 sur les services d'acquisition commerçants sur le marché suisse, autrichien et luxembourgeois et une présence importante en Allemagne. Atos a acquis 100% de SIX Payment Services, qui est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} décembre 2018.

Contrepartie transférée

<i>(en millions d'euros)</i>	
Instruments de capitaux propres (49,066,878 actions ordinaires de Worldline SA)	2 308
Trésorerie	419
Contrepartie éventuelle	100
Contrepartie totale transférée	2 826

Dans le cadre de cette transaction, Worldline a émis 49,1 millions d'actions ordinaires nouvelles, représentant 26,9% du capital de Worldline, entièrement libérées. La juste valeur des actions émises a été évaluée en utilisant le cours d'ouverture des actions ordinaires de Worldline SA à la date d'acquisition.

Un accord sur une contrepartie éventuelle prévoit le paiement en trésorerie par Worldline aux anciens propriétaires de SIX Payment Services, basé sur le cours de l'action Worldline en mars 2020. La juste valeur de cette contrepartie éventuelle a été estimée en utilisant le modèle du mouvement brownien géométrique en se basant sur le cours de l'action Worldline à la date d'acquisition.

Actifs et passifs identifiables estimés à la date d'acquisition

La valorisation des actifs acquis et des passifs repris à leur juste valeur s'est principalement traduite par la comptabilisation d'un carnet de commandes, de nouvelles relations clients pour un montant total de 430 millions d'euros et de technologies développées pour un montant de 275 millions d'euros. Ces nouveaux actifs incorporels ont été déterminés par un expert indépendant et sont principalement amortis sur une durée de 14 à 19 ans. Une charge d'amortissement de 4 millions d'euros a été enregistrée pour la période d'un mois terminée le 31 décembre 2018.

(en millions d'euros)

Actifs acquis et passifs assumés

Actifs immobilisés	783
Trésorerie / Dette nette	33
Provisions	-19
Autres actifs nets	-49
Juste valeur des actifs nets identifiés	748

Goodwill préliminaire

(en millions d'euros)

Goodwill préliminaire

Contrepartie totale transférée	2 826
Contrepartie totale	2 826
Capitaux propres acquis	159
Ajustements de juste valeur nets d'impôts	589
Juste valeur des actifs nets	748
Total	2 078

Le goodwill préliminaire est représentatif de la main-d'œuvre hautement qualifiée de SIX Payment Services et à son savoir-faire. Il reflète également les synergies attendues de l'intégration des activités de SIX Payment Services dans le Groupe.

Si de nouvelles informations sont obtenues dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition concernant des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et pouvant influencer la juste valeur des actifs et passifs acquis, l'allocation du prix d'acquisition sera révisée.

Coûts liés à l'acquisition

Le Groupe a engagé 20 millions d'euros de coûts liés à l'acquisition. Ces coûts ont été comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Chiffre d'affaires et marge opérationnelle si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018

Si l'acquisition de SIX Payment Services avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018, le chiffre d'affaires de SIX Payment Services sur l'année 2018 aurait été de 560 millions d'euros et sa marge opérationnelle se serait élevée à 73 millions d'euros.

Changement du taux de détention dans Worldline

(en millions d'euros)

Apports suite à l'émission de nouvelles actions	1 173
Impact de la dilution	-282
Impact sur les capitaux propres part Groupe	891

Atos ayant maintenu son contrôle sur Worldline à l'occasion de l'acquisition de SIX Payment Services, le résultat lié à l'émission de nouvelles actions Worldline a été comptabilisé en capitaux propres.

Worldline a émis 49 066 878 nouvelles actions en décembre à 47,04 euros générant un produit de 2 308 millions d'euros et a comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle à hauteur de 1 135 millions d'euros. En conséquence, la perte liée à la dilution du Groupe de 18,7%, soit 282 millions d'euros, a également été comptabilisée en capitaux propres. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Worldline s'établit à 50,8% suite à cette opération.

Autres acquisitions

Acquisition de Convergence Creators Holding GmbH (CVC)

En décembre 2017, Atos a acquis CVC, un fournisseur international de solutions de transformation numérique multisectorielles. Cette entité est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2018 par intégration globale. Le prix d'acquisition s'est élevé à 45 millions d'euros et génère un goodwill de 38 millions d'euros avant allocation. L'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs acquis a généré la reconnaissance de nouvelles immobilisations incorporelles (relation clients et technologies, évaluées par un expert indépendant) pour un montant total de 28 millions d'euros.

Acquisition d'Air-Lynx

Atos a acquis Air-Lynx, un fabricant français de réseaux radio professionnels de nouvelle génération basés sur les standards du marché 4G LTE. Air-Lynx est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2018. Les impacts sur les états financiers du Groupe ne sont pas matériels.

Note 2 Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur la présentation du reporting interne qui est régulièrement revu par le principal décideur opérationnel des opérations puis réconcilié au résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel des opérations évalue le résultat ou la perte des secteurs en calculant un résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel des opérations, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Président-Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Le reporting interne est défini selon deux axes : les unités globales d'activité et les divisions (Infrastructure & Data Management (IDM), Business & Platform Solution (B&PS), Big Data & Cybersecurity (BDS), Worldline). Les unités globales d'activité ont été désignées par le Groupe comme axes principaux d'analyse par le principal décideur opérationnel des opérations. Par conséquent, et selon les obligations de la norme IFRS 8, le Groupe présente les unités globales d'activité comme secteurs opérationnels.

Une unité globale d'activité est définie comme une zone géographique ou le regroupement de plusieurs zones géographiques, à l'exception de l'activité Worldline qui comprend un ou plusieurs pays sans tenir compte des activités à l'intérieur de chaque pays. Chaque unité globale d'activité est dirigée par des membres dédiés du Comité Exécutif.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe pour le reporting des secteurs selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités du Corporate ne sont pas présentées comme un secteur opérationnel. Ainsi leurs états financiers sont présentés comme éléments de réconciliation. Les actifs du Corporate qui ne sont pas directement imputables aux activités des secteurs opérationnels ne sont pas alloués à un secteur, ce qui concerne principalement les actifs liés aux différents sièges sociaux du Groupe. Les actifs partagés tels que l'infrastructure mainframe européenne sont alloués aux unités globales d'activité dans lesquelles ils sont physiquement situés bien qu'ils soient utilisés par plusieurs unités globales d'activité.

Segments

Segments opérationnels	Activités
Royaume-Uni & Irlande	Business & Platform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity en Irlande et au Royaume-Uni.
France	Business & Platform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity en France et un centre de production au Maroc.
Allemagne	Business & Platform Solutions et Infrastructure & Data management en Allemagne.
Amérique du Nord	Business & Platform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity au Canada, Etats-Unis et Mexique.
Benelux et Pays Nordiques	Business & Platform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity en Belgique, Biélorussie, Danemark, Estonie, Finlande et Pays Baltes, Luxembourg, Pologne, Russie, Pays-Bas et Suède.
Autres entités opérationnelles	Business & Platform Solutions, Infrastructure & Data management et Big Data & Cybersecurity en Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Egypte, Espagne, Gabon, Grèce, Hongrie, Hong-Kong, Inde, Italie, Israël, ITO Xerox Activities, Japon, Liban, Malaisie, Madagascar, Maroc, Maurice, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, EAU, Uruguay ainsi que les activités de Major Events et le Global Delivery Center.
Worldline	Services Transactionnels de Haute Technologie & Activités Spécialisées en Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Etats-Unis, Finlande et Pays Baltes, France, Hong-Kong, Zone Ibérique, Inde, Indonésie, Italie, Luxembourg, Malaisie, Pologne, Pays-Bas, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Suède et Taïwan.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	Royaume- Uni et Irlande	France	Allemagne	Amérique du Nord	Benelux et Pays Nordiques	Autres Entités Opérationnelles	Worldline	Total Segments opérationnels	Structures globales Corporate	Elimination	Total Groupe
Exercice 2018											
Chiffre d'affaires par secteur	1 612	1 710	2 161	2 022	1 017	2 061	1 674	12 258	-	0	12 258
%	13,2%	14,0%	17,6%	16,5%	8,3%	16,8%	13,7%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Chiffre d'affaires intra-secteurs	233	393	438	264	291	1 780	46	3 445	294	-3 739	0
Total Chiffre d'affaires	1 845	2 104	2 598	2 287	1 308	3 841	1 720	15 703	294	-3 739	12 258
Marge opérationnelle par secteur	193	150	137	202	76	275	293	1 326	(66)	0	1 260
%	11,9%	8,8%	6,3%	10,0%	7,5%	13,4%	17,5%	10,8%	0,0%	0,0%	10,3%
Total Actif sectoriel	1 094	1 684	1 782	4 447	810	2 073	6 133	18 022	475	0	18 497
Autres informations sur le résultat global											
Pertes de valeur sur actif immobilisé	-34	-32	-77	-78	-32	-58	-95	-406	-25	0	-431
Autres informations											
Effectifs fin d'année (en nombre)	9 111	11 296	9 526	11 876	5 746	61 704	11 474	120 733	1 377	0	122 110
Investissements	33	56	102	54	27	76	105	453	23	0	476
Dette nette	-630	148	471	151	244	930	-35	1 279	-4 151	0	-2 872
31 décembre 2017 retraité											
Chiffre d'affaires par secteur	1 609	1 660	2 139	2 077	1 023	1 979	1 508	11 996	0	0	11 996
%	13,4%	13,8%	17,8%	17,3%	8,5%	16,5%	12,6%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Chiffre d'affaires intra-secteurs	235	338	443	377	246	1 592	44	3 275	113	(3 388)	0
Total Chiffre d'affaires	1 844	1 997	2 582	2 455	1 269	3 572	1 553	15 272	113	(3 388)	11 996
Marge opérationnelle par secteur	181	163	190	266	94	224	253	1 371	(79)	0	1 292
%	11,3%	9,8%	8,9%	12,8%	9,2%	11,3%	16,8%	11,4%	0,0%	0,0%	10,8%
Total Actif sectoriel	920	1 893	1 497	987	663	1 615	2 257	9 832	979	-	10 810
Autres informations sur le résultat global											
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-42	-25	-67	-116	-31	-58	-91	-429	-19	0	-448
Autres informations											
Effectifs fin d'année (en nombre)	9 009	11 948	9 540	9 279	6 216	40 497	9 467	95 956	1 310	0	97 267
Investissements	32	44	103	95	65	61	107	505	21	0	526
Dette nette	175	131	340	104	81	779	305	1 915	-1 607	0	307

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Total Actif sectoriel	18 497	10 810
Actifs d'impôts	533	414
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 546	2 260
Total Actif	21 576	13 484

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des clients externes se répartit par division de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Infrastructure & Data Management	Business & Platform Solutions	Big Data & Cyber- sécurité	Worldline	Total Groupe
Exercice 2018					
Chiffre d'affaires par secteur	6 328	3 362	894	1 674	12 258
en % du Chiffre d'affaires du Groupe	51,6%	27,4%	7,3%	13,7%	100,0%
Exercice 2017 retraité					
Chiffre d'affaires par secteur	6 654	3 104	730	1 509	11 996
en % du Chiffre d'affaires du Groupe	55,5%	25,9%	6,1%	12,6%	100,0%

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats

Application de la norme IFRS 15

L'impact de l'application initiale de la norme IFRS 15 sur le chiffre d'affaires du Groupe généré par des contrats avec des clients est décrit dans la section Changements de méthodes comptables.

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagées à s'acquitter de leurs obligations respectives. Le chiffre d'affaires généré par des contrats avec des clients est reconnu en contrepartie d'un actif de contrat ou une créance client avant le paiement effectif.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et le client peut en bénéficier.

Les contrats gérés au sein des Divisions Infrastructure & Data Management et Business & Platform Solutions comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition et de transformation correspondent à des activités de démarrage, de transfert de savoir-faire et n'apportent aucune valeur ajoutée au client en amont des phases de services récurrents, aucun revenu n'est comptabilisé en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces phases sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée du contrat en prenant en compte tout contrat prévu. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance et reconnu en chiffre d'affaires ultérieurement au cours de la période de services récurrents.

En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel. Ce prix de vente est déterminé sur la base du prix « catalogue », incluant toutes les réductions habituelles, auquel le Groupe vend ses services et produits. Sinon, le Groupe estime ce prix de vente sur la base du coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des logiciels et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration des biens et services, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service faisant l'objet de revente est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Pour les activités Worldline, le revenu généré par l'activité « acquisition commerçants » (commercial acquiring) est reconnu net des commissions d'interchange facturées par les banques émettrices des porteurs de cartes. Le Groupe ne fournit pas de service additionnel à la prestation délivrée par la banque émettrice et ne porte pas la responsabilité de ce service. Ces commissions sont transférées vers les commerçants et ne font pas partie de la contrepartie à laquelle le Groupe a droit pour les services pour lequel le Groupe est engagé vis-à-vis de ces derniers. En revanche les commissions versées aux schémas (Visa, Mastercard, Bancontact et autres) sont comptabilisées en charge et le chiffre d'affaires relatif à cette prestation est reconnu lorsqu'il est facturé aux commerçants. La prestation effectuée par les schémas fait partie intégrante du service « acquisition commerçants » délivré par Worldline.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus, quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats sont capitalisés comme « coûts de contrat » et amortis sur la durée de vie du contrat.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation d'un contrat qui ne constituent pas une obligation de performance distincte sont activés comme des actifs de contrat s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour l'obtention ou la réalisation des contrats sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation au sein des états consolidés de la situation financière

Les actifs de contrats sont composés des droits acquis pour les services ou biens délivrés à date et pour lesquels le Groupe n'a pas émis de facture à la date de clôture.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients avant la satisfaction de l'obligation de performance. Les coûts des contrats sont présentés séparément des « actifs de contrat ».

Certains contrats de service peuvent être qualifiés de contrats de location au sens de la norme IFRIC 4 s'ils donnent au client le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements intégrés dans la rémunération globale du contrat. Si un contrat de services inclut une location, le Groupe est considéré comme bailleur pour les clients. Quand le contrat de location transfère les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au client, le Groupe comptabilise un actif détenu dans le cadre d'un contrat de location et le présente comme un « actif de contrat ».

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés sur les contrats à long terme

Les coûts de réalisation attendus pour un contrat dépendent de nombreuses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les prix de revient qui ont un impact sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour « contrat onéreux » est comptabilisée si les coûts nécessaires à la réalisation des obligations du contrat sont supérieurs aux bénéfices attendus.

Composante de financement

Quand le Groupe prévoit que la période entre le transfert du contrôle des biens ou services au client et le paiement y afférant peut être supérieure à 12 mois, il examine si le contrat inclut une composante de financement donnée ou reçue. Quand ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

3.1 – Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

La plus grande partie du chiffre d'affaires généré par les divisions IDM et B&PS est reconnue en continu pour les contrats à prix fixe et à une date donnée dans le temps pour les contrats en régie. Le Groupe applique la méthode des « cost-to-cost » pour évaluer l'avancement du contrat pour les contrats à prix fixe. La grande partie du chiffre d'affaires généré par la division BDS est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées sauf pour les Super Calculateurs (HPC) quand Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe a un droit à paiement pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable de par le contrat et la réglementation locale en vigueur.

Dans le tableau suivant, le chiffre d'affaires du Groupe est détaillé par marché. Le chiffre d'affaires désagrégé par unité globale d'activité est présenté en Note 2 « Information sectorielle ».

(in €million)	Industrie, Distribution et Transport	Public et Santé	Services Financiers	Telecoms, Medias et Services aux Collectivités	Total Groupe
Exercice 2018					
Chiffre d'affaires par marché	4 492	3 387	2 449	1 930	12 258
en % du Chiffre d'affaires du Groupe	36,6%	27,6%	20,0%	15,7%	100,0%
Exercice 2017 retraité					
Chiffre d'affaires par marché	4 503	3 371	2 211	1 912	11 996
en % du Chiffre d'affaires du Groupe	37,5%	28,1%	18,4%	15,9%	100,0%

3.2 – Clients et comptes rattachés, actifs de contrats et coûts de contrats

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Actifs des contrats	1 489	1288
Créances clients	1 471	1446
Coûts de contrats	89	48
Pertes de crédit attendues	-84	-122
Valeur nette de l'actif	2 965	2660
Passifs des contrats	-776	-689
Créances clients nettes	2 188	1971
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	43	39

Le délai de règlement clients moyen se situe entre 30 et 60 jours selon les pays.

La majorité des actifs de contrats se transformeront en créances clients dans les 12 prochains mois.

La majorité des passifs de contrats se transformeront en chiffre d'affaires dans les 12 prochains mois.

Le délai de règlement clients a atteint 43 jours contre 39 jours au 31 décembre 2017.

Suite à l'application de la norme IFRS 15, le calcul du délai de règlement clients (DSO) prend en compte les créances relatives aux transactions d'achat-revente dont le chiffre d'affaires est désormais comptabilisé net des coûts d'achat, alors qu'il ne prend pas en compte le chiffre d'affaires brut sur ces transactions. L'impact de ce retraitement à fin 2017 s'élève à 4 jours. Par conséquent, le délai de règlement clients, suite à l'application d'IFRS 15, est par construction légèrement plus élevé que le délai de règlement client sous-jacent tel qu'il résulte des termes de facturation et de paiement des clients.

Transfert des créances clients

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement qui passe de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le Groupe a cédé avec recours à des banques des créances clients pour un montant de 85 millions d'euros en contrepartie de la trésorerie. Ces créances clients n'ont pas été décomptabilisées de la situation financière du Groupe, dans la mesure où le Groupe retient substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont associés. Le montant reçu des banques a été reconnu dans les comptes du Groupe comme un prêt garanti. Le contrat avec la banque prévoit que la trésorerie soit remise par le client au Groupe qui s'occupe de la transmettre à la banque.

Le délai de règlement clients a été positivement impacté par la mise en place d'accords financiers sur des grands comptes à hauteur de 23 jours en 2018, stable par rapport à l'année dernière. Au 31 décembre 2018, des créances clients, pour un montant de 894 millions d'euros ont été cédées sans recours à des tiers avec transfert des risques répondant aux critères de la norme IFRS 9 (contre 858 millions d'euros au 31 décembre 2017), et ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2018. Les 894 millions d'euros mentionnés ci-dessus incluent 109 millions de dollars américains afférents à un contrat spécifique aux Etats Unis où Atos cède seulement 90% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent décomptabilise 90% des créances. Pour plus de détails sur le modèle de gestion des actifs financiers, se référer à la section « Bases de préparation et principes comptables significatifs » - Actifs financiers : classement et modèle de gestion.

Pertes de crédit attendues

Le nouveau modèle prospectif de dépréciation introduit par la norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur le niveau de dépréciation des créances clients et les actifs de contrats.

Des créances clients relatifs à des clients allemands en faillite (2009 et 2012) pour un montant de 32 millions d'euros ont été sorties de l'état de situation financière et la dépréciation associée a été reprise pour le même montant.

Balance âgée des créances

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	128	126
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	42	24
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	94	82
Total	264	233

Variation des pertes de crédit attendues

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Situation en début de période	-122	-147
Dotations des pertes de crédit attendues	-12	-26
Pertes sur créances irrécouvrables	27	30
Reprises de provisions	-3	1
Impact regroupement d'entreprises	-7	-1
Différences de change et autres	32	21
Situation en fin de période	-84	-122

Note 4 Données opérationnelles

4.1 - Charges de personnel

(En millions d'euros)	Exercice 2018	% du chiffre d'affaires	Exercice 2017 retraité	% du chiffre d'affaires
Salaires	-4 438	36,2%	-4 444	37,0%
Charges sociales	-1 146	9,3%	-1 167	9,7%
Taxes, formation, intéressement et participation	-38	0,3%	-32	0,3%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	2	0,0%	3	0,0%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour retraite	68	-0,6%	82	-0,7%
Total	-5 553	45,3%	-5 558	46,3%

4.2 - Charges opérationnelles autres que personnel

(En millions d'euros)	Exercice 2018	% du chiffre d'affaires	Exercice 2017 retraité	% du chiffre d'affaires
Sous-traitance - Direct	-2 058	16,8%	-1 909	15,9%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-1 018	8,3%	-931	7,8%
Coûts de maintenance	-664	5,4%	-563	4,7%
Charges locatives	-601	4,9%	-580	4,8%
Télécommunications	-327	2,7%	-314	2,6%
Transports et déplacements	-143	1,2%	-166	1,4%
Véhicules d'entreprise	-57	0,5%	-59	0,5%
Honoraires	-217	1,8%	-234	1,9%
Impôts et taxes, autres que l'impôt sur les sociétés	-8	0,1%	-22	0,2%
Autres charges	-102	0,8%	-92	0,8%
Sous-total charges	-5 195	42,4%	-4 868	40,6%
Amortissements des immobilisations	-431	3,5%	-448	3,7%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	55	-0,4%	62	-0,5%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-13	0,1%	-6	0,0%
Pertes sur créances irrécouvrables	-27	0,2%	-30	0,3%
Production immobilisée	166	-1,4%	144	-1,2%
Sous-total autres charges	-249	2,0%	-278	2,3%
Total	-5 444	44,4%	-5 147	42,9%

4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Dettes fournisseurs	2 462	2 060
Paiements d'avance nets	-37	-35
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-666	-366
Total	1 759	1 659
Ratio fournisseurs en nombre de jours (DPO)	97	98

Suite à l'application de la norme IFRS 15, le délai de paiement fournisseurs prend en compte les dettes des transactions d'achat-revente tandis que les coûts associés sont reconnus dans le compte de résultat sur une base nette et non pas brute (nets du produit de revente dans le compte de résultat). L'impact de cet ajustement à la fin de 2017 est de 17 jours. Par conséquent, le délai de paiement fournisseurs, suite à l'application de la norme IFRS 15, est par construction plus élevé que le délai de règlement fournisseurs sous-jacent tel qu'il résulte des termes de facturation et de paiement avec ces fournisseurs.

4.4 - Autres actifs courants

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Stocks	133	95
Etat - Créances de TVA	273	195
Charges constatées d'avance et facturation en avance	666	366
Autres créances et actifs courants	530	467
Acomptes reçus	37	35
Créances liées à l'activité d'intermédiation	1 151	317
Total	2 791	1 475

Les créances liées à l'activité d'intermédiation ont significativement augmenté suite à l'acquisition de SIX Payment Services.

4.5 - Autres passifs courants

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Personnel et comptes rattachés	512	500
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	206	214
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	430	411
Passifs de contrats	776	689
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	1 151	317
Autres dettes d'exploitation	325	248
Total	3 400	2 378

La majorité des passifs de contrats se transformeront en chiffre d'affaires dans les 12 prochains mois.

Les dettes liées à l'activité d'intermédiation ont significativement augmenté suite à l'acquisition de SIX Payment Services.

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils sont présentés après la marge opérationnelle.

Les dotations et reprises de provisions pour réorganisation et rationalisation et coûts associés sont classées dans le compte de résultat en fonction de leur nature :

- les réorganisations directement liées aux activités opérationnelles sont classées dans la marge opérationnelle ;
- les réorganisations liées aux regroupements d'entreprises ou considérées comme des plans inhabituels, anormaux et peu fréquents sont classées dans le résultat opérationnel ;
- si un plan de réorganisation est comptabilisé dans le résultat opérationnel, les dépenses de rationalisation et coûts associés sur les locaux et bâtiments, relatives au plan, sont également présentées dans le résultat opérationnel.

Lors de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises, le Groupe peut être amené à enregistrer des provisions (risques, litiges, etc.) dans le bilan d'ouverture pendant la période d'évaluation de 12 mois qui suit l'acquisition. Au-delà de cette période d'évaluation, les reprises de provisions inutilisées correspondant à des changements d'estimations sont comptabilisées dans le compte de résultat en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les « Autres produits et charges opérationnels » incluent également les litiges majeurs, les plus et moins-values de cessions non récurrentes sur immobilisations corporelles et incorporelles, les pertes de valeur des actifs non financiers, l'amortissement de la relation clients, des brevets, des marques, l'amortissement des paiements fondés sur des actions et tout autre produit ou charge considéré comme inhabituel, anormal, et peu fréquent.

Paielements fondés sur des actions

Des actions de performance et des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle Black-Scholes de valorisation des options. Les variations de juste valeur de ces instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur de ces instruments est comptabilisée linéairement en « Autres produits et charges opérationnels » pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Dans certaines juridictions fiscales, les entités du Groupe perçoivent une déduction fiscale lorsque les options sont exercées, sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'exercice.

Des actifs d'impôts différés sont enregistrés pour tenir compte de la différence entre la base fiscale des services reçus des employés à date (montant admis en déduction par les administrations fiscales au titre des périodes ultérieures), et leur valeur comptable, égale à zéro. Les actifs d'impôts différés sont estimés sur la base du cours de l'action du Groupe à chaque date de clôture et comptabilisés en impôts sur le résultat. Si le montant de déduction fiscale (ou de déduction fiscale future estimée) excède le montant du cumul des charges de rémunération liées, l'excédent de l'impôt différé associé est enregistré directement dans les capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- la décote de 20% octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites de ces plans d'actionnariat ;
- l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

La charge de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la clôture de la période de souscription.

Le Groupe a également mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de ses dirigeants et de certains de ses employés. La juste valeur de ces plans est égale à la valeur des actions gratuites à la date d'attribution, en tenant compte du taux de rotation du personnel sur la période d'acquisition des droits et de la valorisation de la restriction durant la période d'incessibilité éventuelle.

Les autres produits et charges opérationnels concernent des éléments inhabituels et rares et se sont élevés à 424 millions d'euros en 2018. Le tableau suivant présente le détail de ce montant par nature :

(En millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Réorganisation des effectifs	-79	-83
Rationalisation et frais associés	-38	-38
Coûts d'intégration et d'acquisition	-83	-43
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-128	-109
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-52	-86
Autres	-43	-59
Total	-424	-417

Les dépenses de **réorganisation des effectifs** se sont élevées à 79 millions d'euros et sont principalement la conséquence de l'effort d'adaptation des effectifs du Groupe dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, au Royaume Uni et aux Pays Bas. En Amérique du Nord, le Groupe a implémenté un important plan de réorganisation des effectifs mais dont les coûts sont limités par rapport aux autres pays.

Les coûts de **rationalisation et frais associés** se sont élevés à 38 millions d'euros et ont été engendrés essentiellement par la fermeture de sites dans le cadre des plans de réorganisation et de regroupement des centres de données, principalement en France, en Allemagne et en Amérique du Nord.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** sont principalement liés aux nouvelles acquisitions du Groupe. Les coûts liés à l'acquisition et l'intégration de Syntel, SIX Payment Services et equensWorldline se sont élevés à 52 millions d'euros et les autres coûts d'intégration et d'acquisition ont concerné la migration et la standardisation des systèmes d'information des entités acquises précédemment.

L'amortissement au titre de l'exercice 2018 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de **l'allocation des prix d'acquisitions** s'est élevé à 128 millions d'euros dont :

- 22 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie entre 4 et 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 18 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;
- 11 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 10 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Equens et Paysquare, amorties à partir du 1^{er} octobre 2016 de 6,5 ans à 9,5 ans ; et
- 4 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par SIX Payment Services, amorties à partir du 1^{er} décembre 2018 de 6 ans à 19 ans.

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** s'est élevée à 52 millions d'euros en 2018 contre une charge de 86 millions d'euros en 2017, en particulier en lien avec une moindre performance en 2018.

Le Groupe a baissé de manière significative la ligne « **autres** » de 59 millions d'euros en 2017 à 43 millions d'euros en 2018. Le Groupe a encouru moins de dépenses en lien avec les cyber attaques, le RGPD et le dénouement de certains anciens litiges. Les 43 millions d'euros encourus en 2018

correspondent principalement à des coûts liés à des plans de cessation progressive d'activité en Allemagne et en France.

Paielements fondés sur des actions

La charge de 52 millions d'euros (contre 86 millions d'euros en 2017) au titre des paiements fondés sur des actions est principalement composée de :

- 53 millions d'euros liés aux plans d'attributions d'actions gratuites mis en place de 2014 à 2018 dont les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place en 2018 pour 4 millions d'euros ;
- -1 million d'euros lié à des plans de stock-options mis en place chez Bull en 2014 et Worldline en 2016 et en 2018.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions détaillée par année et par nature de plan se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Par année :		
Plans 2018	4	-
Plans 2017	8	9
Plans 2016	35	32
Plans 2015	6	23
Plans 2014	-2	17
Plans 2013	-	5
Plans 2012	-	0
Total	52	86
Par catégorie de plans :		
Plans d'actions gratuites	53	78
Plans de stock-options	-1	8
Total	52	86

Plans d'actions gratuites

En 2018, Atos et Worldline ont mis en place chacun un nouveau plan d'actions de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'attribution	Atos 27 mars 2018	Worldline 21 juillet 2018	Atos 22 juillet 2018
Nombre d'actions initialement attribuées	8 550	366 685	891 175
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	90,0	51,1	90,0
Date d'acquisition	26 mars 2021	20 juillet 2021	21 juillet 2021
Durée de vie (années)	3	3	3
Taux de rendement attendu (%)	1,2	1,1	1,2
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	87,08	49,44	87,08
Charge enregistrée en 2018 (en millions d'euros)	0	2	2

Plans d'actions gratuites Atos

Les plans d'actions de performance du Groupe Atos (antérieurs à 2018) répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Atos ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Atos ;
- L'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Chiffre d'affaires du Groupe Atos ;
 - Marge opérationnelle du Groupe Atos ; et

- Flux de trésorerie disponible du Groupe Atos.
- La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais quatre ans et demi ;
- La période de conservation est de zéro à deux ans ;
- Les plans d'actions de performance donnent droit à la livraison d'actions Atos.

Suite à l'annonce de l'acquisition de Syntel, le conseil d'administration a remplacé le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe par un critère basé sur le résultat par action (RPA) pour les plans d'attribution d'actions gratuites lancés le 25 juillet 2017.

Les caractéristiques mentionnées ci-dessus s'appliquent aussi aux plans lancés en 2018 sauf le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe qui a été remplacé par un critère basé sur le résultat par action (RPA).

Le 22 octobre 2018, le conseil d'administration a modifié les conditions de performance relatives aux plans lancés le 25 juillet 2017, le 27 mars 2018 et le 22 juillet 2018, pour 75% des actions gratuites attribuées, pour s'aligner sur les prévisions communiquées au marché. Ces modifications n'ont pas été étendues aux actions attribuées au Président-Directeur Général au regard du plan d'actions gratuites attribuées en 2018.

Compte tenu des résultats du Groupe pour l'exercice 2018, les 25% de droits résiduels des plans mentionnés ci-dessus ne seront pas acquis par les bénéficiaires (ainsi que 100% des actions attribués au Président-Directeur Général dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites en 2018).

L'impact sur la charge 2018 des plans en vigueur précédents à cet exercice est détaillé comme suit :

Date d'attribution	Atos 28 juillet 2014	Atos 28 juillet 2015	
		Plans français	Plans étrangers
Nombre d'actions initialement attribuées	389 805	358 000	510 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	55,74	69,07	
Date d'acquisition	28 juillet 2018	2 janvier 2018	2 janvier 2020
Durée de vie (années)	4,0	2,5	4,5
Période d'incessibilité (années)	-	2,0	-
Taux sans risques à la date d'attribution (%)	-	0,150	-
Coût de prêt emprunt (%)	-	4,0	-
Taux de rendement attendu (%)	1,2	1,2	1,2
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	53,13	61,31	65,89
Charge enregistrée en 2018 (en millions d'euros)	2	6	

Date d'attribution	Atos 26 juillet 2016	Atos 24 juillet 2017	Atos 25 juillet 2017
Nombre d'actions initialement attribuées	947 884	38 738	777 910
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	86,05	123,15	90,00
Date d'acquisition	26 juillet 2019	24 juillet 2020	25 juillet 2020
Durée de vie (années)	3	3	3
Période d'incessibilité (années)	-	-	-
Taux sans risques à la date d'attribution (%)	-	-	-
Coût de prêt emprunt (%)	-	-	-
Taux de rendement attendu (%)	1,2	1,2	1,2
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	83,00	118,80	88,12
Charge enregistrée en 2018 (en millions d'euros)	30	2	-2

Plans d'actions gratuites des filiales du Groupe Atos

Les plans d'actions de performance des filiales du Groupe Atos répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social auprès des filiales ou tout autre salarié d'une société liée au Groupe Atos ;

- L'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Chiffre d'affaires
 - Excédent brut opérationnel pour les plans de la filiale Worldline ou marge opérationnelle pour les plans de la filiale Bull ; et
 - Flux de trésorerie disponible.
- La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais trois ans et demi ;
- Les plans d'actions de performance de la filiale Worldline donnent droit à la livraison d'actions Worldline tandis que les bénéficiaires des plans d'actions de performance de la filiale Bull peuvent, par retour de courrier dans les 6 mois qui suivent la date d'acquisition, soit obtenir conversion de leurs actions en actions Atos, soit se faire verser un montant en espèces grâce à un contrat de liquidité indexé sur l'action Atos ;
- Si les conditions de performance sont réalisées, un coefficient multiplicateur entre 85% et 130% est appliqué sur le nombre d'actions de performance au titre d'une sur ou sous performance ;
- La période de conservation est de zéro à deux ans.

L'impact sur la charge 2018 des plans d'actions de performance des filiales du Groupe Atos, en vigueur, précédents à cet exercice est détaillé comme suit :

Date d'attribution	Bull	Bull	Worldline	
	9 août 2013	1 juillet 2014	25 juillet 2016	
			Plans français	Plans étrangers
Nombre d'actions initialement attribuées	319 000	1 115 000	229 250	133 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	4,90	4,90	26,87	
Date d'acquisition	9 août 2015	31 décembre 2017	25 juillet 2018	25 juillet 2019
Durée de vie (années)	2	3,5	2	3
Période d'incessibilité (années)	2	-	1	-
Taux sans risques à la date d'attribution (%)	-	-	-0,047	-
Coût de prêt emprunt (%)	-	-	4,0	-
Taux de rendement attendu (%)	-	-	1,1	1,1
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	10,99	10,99	26,28	25,99
Charge enregistrée en 2018 (en millions d'euros)	0	-2	4	1

Date d'attribution	Worldline	Worldline
	2 janvier 2017	24 juillet 2017
Nombre d'actions initialement attribuées	229 500	441 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	26,78	33,24
Date d'acquisition	1 février 2019 1 septembre 2019 1 avril 2020	24 juillet 2020
Durée de vie (années)	2,0 / 2,65 / 3,25	3
Période d'incessibilité (années)	-	-
Taux sans risques à la date d'attribution (%)	-	-
Coût de prêt emprunt (%)	-	-
Taux de rendement attendu (%)	1,1	1,1
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	26,17 / 26,00 / 25,84	32,16
Charge enregistrée en 2018 (en millions d'euros)	2	6

Au titre du contrat de liquidité entre Atos et Bull, la conversion des actions Bull soit en actions Atos soit en espèces à partir de la date d'acquisition du plan est détaillée comme suit au 31 décembre 2018 :

	Nombre d'options initialement attribuées	Conversion en actions Atos		Conversion en espèces		Nombre d'actions en circulation non converties au 31 Décembre 2018
		Nombre d'actions	Charge totale (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Charge totale (en millions d'euros)	
9 août 2013	319 000	18 900	0	236 600	3	-
1 juin 2014	1 115 000	703 635	10	117 262	2	-
Total	1 434 000	722 535	10	353 862	4	-

Plans de stock-options

Le Groupe a reconnu un produit de 1 million d'euros au titre des plans chez Bull et Worldline, détaillés ci-dessous :

Date d'attribution	Nombre d'options initialement attribuées	Date d'acquisition	Nombre d'options acquises	Charge 2018 (en millions d'euros)
Bull				
14 mars 2014	200 000	14 mars 2018	200 000	0
1 juillet 2014	2 030 000	1 juillet 2018	1 407 500	-2
Worldline				
25 mai 2016	196 000	25 mai 2018	179 000	0
16 août 2016	45 000	16 août 2018	45 000	0
21 juillet 2018	262 000	21 juillet 2021	N/A	0
Total				-1

Plans de stock-options Atos

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions d'**Atos SE** en circulation durant l'exercice :

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
En circulation en début d'année	406 707	34,0	648 629	34,1
Exercées durant l'année	-377 204	34,0	-241 705	32,9
Expirées durant l'année	-4 036	27,2	-217	43,2
En circulation en fin de période	25 467	52,2	406 707	34,0
Exercables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice (*)	25 467	52,2	406 707	34,0

(*) Cours de l'action à la fin de l'exercice : 71,48 euros au 31 décembre 2018 et 121,35 euros au 31 décembre 2017.

Plans de stock-options Bull

Les plans de stock-options de la filiale Bull répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement subordonné à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social de la filiale Bull ;
- L'exercice des options est aussi subordonné au maintien des conditions d'emploi ;
- Chaque plan présente quatre tranches d'acquisition représentant chacune 25% du total du plan ;
- Au moment de l'exercice de l'option, les bénéficiaires de stock-options Bull peuvent, par retour de courrier dans les 6 mois qui suivent la date d'acquisition, soit obtenir conversion de leurs options en actions Atos, soit se faire verser un montant en espèces grâce à un contrat de liquidité indexé sur l'action Atos.

Date d'attribution	Bull	Bull
	14 mars 2014	1 juillet 2014
Nombre d'actions initialement attribuées	200 000	2 030 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	4,9	4,9
Prix d'exercice (en euro)	3,8	5,0
Date d'acquisition	25% 14 mars 2015	25% 1 juillet 2015
	25% 14 mars 2016	25% 1 juillet 2016
	25% 14 mars 2017	25% 1 juillet 2017
	25% 14 mars 2018	25% 1 juillet 2018
Volatilité prévue (%)	34,47	35,39
Date d'échéance attendue du plan (ans)	4,5	4,5
Taux sans risques à la date d'attribution (%)	0,23	0,27
Taux de rendement attendu (%)	-	-
Juste valeur des options acquises - moyenne au 31 décembre 2018 (en euros)	5,93	4,57
Charge enregistrée en 2018 (en millions d'euros)	0	-2

Au titre du contrat de liquidité entre Atos et Bull, la conversion des options soit en actions Atos soit en espèces à partir de la date d'acquisition du plan est détaillée comme suit au 31 décembre 2018 :

	Nombre d'options initialement attribuées	Conversion en actions Atos		Conversion en espèces		Nombre d'actions en circulation non converties au 31 Décembre 2018
		Nombre d'actions	Charge totale (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Charge totale (en millions d'euros)	
2 mars 2012	985 000	26 250	0	661 250	2	-
1 mars 2013	755 000	25 000	0	551 250	3	-
9 août 2013	600 000	44 500	0	399 250	3	-
8 novembre 2013	70 000	35 000	0	35 000	0	-
14 mars 2014	200 000	200 000	1	-	-	-
1 juillet 2014	2 030 000	840 250	4	567 250	3	-
Total	4 640 000	971 000	6	2 214 000	12	-

Plans de stock-options Worldline

Les plans de stock-options du groupe Worldline répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement subordonné à une condition de présence au groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au groupe ;
- L'exercice des options est aussi subordonné à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Chiffre d'affaires du groupe
 - Excédent brut opérationnel (EBO) ; et
 - Flux de trésorerie disponible.
- La période d'acquisition des droits varie selon les plans mais n'excède jamais deux ans ;
- La durée de vie des options varie selon les plans mais n'excède jamais huit ans et demi à partir de la date d'acquisition ;
- L'exercice de l'option donne droit à la livraison d'actions Worldline.

Les caractéristiques des plans de stock-options en vigueur sont les suivantes :

Date d'attribution	Worldline 25 mai 2016	Worldline 16 août 2016	Worldline 21 juillet 2018
Nombre d'actions initialement attribuées	196 000	45 000	262 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	27,1	27,4	51,0
Prix d'exercice (en euro)	26,8	28,6	52,9
Date d'acquisition	25 mai 2018	25 mai 2018	20 juillet 2021
Volatilité prévue (%)	21,0	21,0	21,0
Date d'échéance attendue du plan (ans)	5	5	5
Taux sans risques à la date d'attribution (%)	-0,20	-0,33	0,02
Taux de rendement attendu (%)	1,1	1,1	1,1
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	4,21	3,67	7,31
Charge enregistrée en 2018 (en millions d'euros)	0	0	0

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions de **Worldline SA** en circulation durant l'exercice :

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
En circulation en début d'année	2 270 174	21,2	2 851 641	20,9
Attribuées durant l'année	262 000	52,9	-	-
Annulées durant l'année	-14 500	26,8	-29 500	22,9
Exercées durant l'année	-392 197	22,4	-551 967	19,7
En circulation en fin de période	2 125 477	24,8	2 270 174	21,2
Exercables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice (*)	1 863 477	20,9	2 270 174	21,2

(*) Cours de l'action à la fin de l'exercice : 42,20 euros au 31 décembre 2018 et 40,67 euros au 31 décembre 2017.

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 - Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par une charge de 87 millions d'euros sur l'exercice (contre une charge de 62 millions d'euros en 2017). Il est composé d'un coût de l'endettement financier net de 31 millions d'euros et de coûts financiers non opérationnels pour 56 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-31	-23
Intérêts financiers liés aux locations-financement	-1	-1
Résultat des cessions d'équivalents de trésorerie	1	1
Coût de l'endettement financier net	-31	-24

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 31 millions d'euros sur l'exercice (contre 24 millions d'euros en 2017), et a résulté des éléments suivants :

- L'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 3 330 millions d'euros (contre 2 190 millions d'euros en 2017) au taux moyen de 1,25% (contre 1,49% en 2017). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - Le tirage sur le crédit syndiqué utilisé combiné avec le programme Negotiable European Commercial Papers (NEU CP) et le programme Negotiable European Medium Term Note (NEU MTN) pour une moyenne de 1 239 millions d'euros (comparé à 1 103 millions d'euros en 2017) portant intérêts à hauteur de 0,28%, bénéficiant du taux de rémunération du programme NEU CP ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros en juillet 2015 portant intérêt au taux fixe de 2,375% ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444% ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750% ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750% ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500% ;
 - l'émission en octobre 2018 d'un emprunt à taux variable pour un total de 1 900 millions de dollars, d'une durée de trois et cinq ans avec un tirage en euros ou en dollars US. En décembre 2018, 200 millions de dollars ont été remboursés portant intérêts au taux moyen de 1,78% ;
 - d'autres sources de financement, incluant la titrisation, pour un montant moyen de 194 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 2,60% ;
- une trésorerie moyenne brute de 1 339 millions d'euros en 2017 comparée à 1 313 millions d'euros en 2018 avec une rémunération moyenne de 0,80% contre 0,67% en 2017.

Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Gains/(pertes) de change et couvertures liées	5	1
Gains/(pertes) liés à la réévaluation des contrats de change à leur valeur de marché	-1	-4
Autres produits/(charges) financiers	-61	-35
Total autres produits/(charges) financiers	-56	-38
Dont :		
- autres charges financières	-94	-72
- autres produits financiers	38	34

Les coûts financiers non opérationnels se sont élevés à 56 millions d'euros, contre 38 millions d'euros en 2017 et étaient principalement composés des coûts financiers des pensions (globalement stables comparés aux 30 millions d'euros supportés en 2017) et d'un gain net des effets de change (incluant des couvertures) de 5 millions d'euros contre une perte nette de 3 millions d'euros en 2017, ainsi que la variation de juste valeur de l'ajustement éventuel de la contrepartie payée en trésorerie dans le cadre de l'acquisition de SIX Payment Services pour -18 millions d'euros.

Les coûts financiers des pensions représentent la différence entre les coûts de l'actualisation des engagements et les revenus d'intérêts sur les actifs.

6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers doivent être convertibles à court terme en liquidités en un montant connu et ne doivent être exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais autorisent les retraits anticipés et font l'objet d'une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le résultat en « Autres produits et charges financiers ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions bilancielle de disponibilités et de découverts bancaires relatives à cet accord sont globalisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans le bilan consolidé du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe le sont auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation a été calculé sur la base des probabilités de défaut actuel et n'est pas matériel.

(En millions d'euros)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	2 506	2 246
SICAV monétaires	40	15
Total	2 546	2 260

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, le Groupe peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

6.3 - Actifs financiers non courants

Participations dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des titres de sociétés sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle. Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

Actions privilégiées Visa

Selon IFRS 9, l'analyse appliquée est l'approche utilisée pour les instruments de dette dilutifs. Le traitement comptable des instruments de dette dilutifs est déterminé par le business model de l'instrument financier et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie entrants des instruments financiers. Les actions privilégiées convertibles de Visa ne satisfont pas au critère SPPI (paiement exclusif du capital et des intérêts) car les flux de trésorerie générés par ces actions incluent une indexation sur la valeur des actions de Visa et que cette indexation des actions entraîne une variabilité qui ne représentent pas uniquement un paiement de capital et d'intérêts. Dans cette situation, le traitement comptable des instruments de dette dilutifs est la juste valeur par le biais du compte de résultat.

(En millions d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs de régime de retraite	Note 9	116	114
Juste valeur des participations non consolidées net des dépréciations		82	73
Autres (*)		130	94
Total		328	281

(*) Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence

L'évolution des participations dans des sociétés non consolidées est liée à :

- la consolidation à partir du 1^{er} janvier 2018 de Convergence Creators GmbH (CVC), un fournisseur international de solutions de transformation numérique multisectorielles acquis par Atos fin 2017 ;
- l'acquisition d'une participation dans Twint dans le cadre de l'acquisition de SIX Payment Services acquis par Worldline en 2018 ; et
- les actions privilégiées Visa apportées par SIX Payment Services.

Les autres actifs financiers incluent les paiements initiaux et commissions en lien avec l'acquisition de Syntel qui sont amortis sur la durée de vie de l'instrument de dette.

6.4 - Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

Contrats de location

Les contrats de location d'actifs pour lesquels le Groupe obtient la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Les actifs ainsi loués sont capitalisés au début du contrat à la valeur la plus faible entre leur juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emission obligataire	-	2 700	2 700	-	900	900
Prêts bancaires et billets de trésorerie	809	1 556	2 365	550	330	880
Titrisation	6	-	6	10	-	10
Contrats de location-financement	6	9	15	16	8	23
Autres passifs financiers	216	116	332	136	3	140
Total passifs financiers	1 037	4 381	5 418	712	1 241	1 953

Emprunts par devise

La valeur comptable des passifs financiers du Groupe en monnaies étrangères se présente comme suit :

(En millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
31 décembre 2018	3 940	1 477	5 418
31 décembre 2017	1 737	216	1 953

Juste valeur et taux d'intérêt effectif des passifs financiers

La juste valeur des prêts bancaires est, du fait qu'ils soient pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, considérée comme étant proche de la valeur comptable. La valeur comptable des autres éléments des passifs financiers est considérée comme la meilleure estimation de leur juste valeur, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable n'étant pas significative.

Echéancier des passifs financiers non courants

(En millions d'euros)	2020	2021	2022	2023	>2023	Total
Emission obligataire	600	-	700	300	1 100	2 700
Prêts bancaires et billets de trésorie	79	781	0	696	-	1 556
Contrats de location-financement	4	3	1	1	1	9
Autres passifs financiers	115	-	1	1	-	116
31 décembre 2018	798	784	702	997	1 101	4 381

(En millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	>2022	Total
Emission obligataire	-	600	-	-	300	900
Prêts bancaires et billets de trésorie	-	-	330	-	-	330
Contrats de location-financement	4	2	1	-	1	8
Autres passifs financiers	1	-	-	1	-	3
31 décembre 2017	5	602	332	1	301	1 241

Hypothèses retenues pour la construction de l'échéancier des passifs

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2018 ; et
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2018 ont été les suivants :

(En millions d'euros)	Valeur d'apport	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Emission obligataire	2 700	2 700	1,92%
Prêts bancaires et billets de trésorie	2 365	2 365	0,66%
Contrats de location-financement	15	15	3,97%
Autres passifs financiers	337	337	-
Total passifs financiers	5 418	5 418	-

6.5 - Variation de l'endettement net sur l'exercice

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie / (Endettement) net(te) en début de période	307	329
Souscription de nouveaux emprunts	-1 758	-589
Emission obligataire	-1 797	-
Remboursement d'emprunts à long et moyen termes	287	293
Variation de trésorerie à court terme	222	433
Nouveaux contrats de location-financement	-3	-6
Emprunts à long et moyen termes des sociétés cédées au cours de la période	3	-
Emprunts à long et moyen termes des sociétés acquises au cours de la période	-103	-5
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères sur les emprunts à long et moyen termes	-34	-144
Participation des salariés en France transférée en fonds d'emprunt	1	-1
Autres mouvements liés aux opérations de financement	3	-3
Trésorerie / (Endettement) net(te) en fin de période	-2 872	307

(En millions d'euros)

**31 december
2018**

**31 décembre
2017**

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 546	2 260
Découverts	-168	-78
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	2 378	2 182

Investissements long terme

Les flux d'investissements financiers nets incluent des investissements long terme pour 3 529 millions d'euros détaillés ci-dessous :

(En millions d'euros)

Exercice 2018

Exercice 2017

Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		
First Data, Digital River et MRL Posnet	-2	-219
Pursuit Healthcare et entités Healthcare	-	-80
Imakumo	-	-16
Siemens Convergence Creators (CVC)	0	-45
Syntel	-2 927	-
SIX Payment Services	-419	-
Air-Lynx	-4	-
Paysquare	-2	-
Frais d'achat et de souscription consécutifs à l'acquisition de Syntel	-31	-
Dépôts et garanties	-5	-
Autres	-9	-51
Total décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-3 399	-411
Trésorerie des sociétés acquises durant la période		
First Data, Digital River et MRL Posnet	-	14
Imakumo	-	1
Siemens Convergence Creators (CVC)	10	-
Syntel	-188	-
SIX Payment Services	36	-
Air-Lynx	-1	-
Autres	-	0
Total trésorerie des sociétés acquises durant la période	-142	14
Encaissements liés aux cessions financières		
Paysquare Belgique	-	2
Alpha Cloud	3	-
Dépôts et garanties	6	3
Autres	2	-
Total Encaissements liés aux cessions financières	11	5
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		
Chèque Service	-	-3
Autres	-	0
Total trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice	0	-3
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	2
Total dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	2
Investissements financiers nets	-3 529	-393

6.6 - Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2018, la ventilation des actifs était la suivante :

(En millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	0
Créances clients et comptes rattachés	2 965	-	-	-
Autres actifs courants	2 791	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	2	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 506	-	40	-
Total	8 261	-	42	10

Au 31 décembre 2017, la ventilation des actifs était la suivante :

(En millions d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	0
Créances clients et comptes rattachés	2 660	-	-	-
Autres actifs courants	1 475	-	-	-
Instruments financiers courants	-	0	1	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 246	-	15	-
Total	6 381	0	16	6

Au 31 décembre 2018, la ventilation des dettes était la suivante :

(En millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Évaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	4 381	-	-
Instruments financiers non courants	-	-	3	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 462	-	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 037	-	-
Instruments financiers courants	-	-	2	-
Total	2 462	5 418	5	-

Au 31 décembre 2017, la ventilation des dettes était la suivante :

(En millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Instruments dérivés passifs
Passifs financiers	-	1 241	-
Instruments financiers non courants	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 060	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	712	-
Instruments financiers courants	3	-	4
Total	2 063	1 953	4

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts exigibles et les impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Les impôts différés passifs sur les différences temporaires liées au goodwill sont comptabilisés dans la mesure où les différences temporaires ne résultent pas de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés actifs sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an à la clôture, sur la base des données à fin décembre, des données budgétaires et des données issues des tests de dépréciation.

Evaluation des impôts différés actifs générés par les déficits reportables

Des impôts différés actifs sont reconnus pour les déficits reportables lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible contre lequel les pertes fiscales peuvent être utilisées. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits reportables ont été préparées sur la base des profits et pertes tels qu'ils ressortent du business plan à 3 ans (d'autres durées peuvent être utilisées selon les spécificités locales).

7.1 - Impôts courants et différés

(En millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts courants	-153	-155
Impôts différés	106	6
Total	-47	-149

7.2 - Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net avant impôt	749	813
Taux courant d'imposition français	34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	-258	-280
Effet des différences permanentes	34	43
Ecart de taux sur sociétés étrangères	59	54
Effet des actifs d'impôt reconnus	105	28
Effet sur les charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-21	-29
Effet des changements de taux sur les impôts différés	-	-5
Impôts sans base (principalement CVAE, IRAP, State tax aux Etats-Unis)	4	12
Retenues à la source	-5	-5
Crédits d'impôt français	20	18
Autres	15	16
Charge d'impôt du Groupe	-47	-149
Taux effectif d'impôt	6,3%	18,3%

Le taux effectif d'impôt du Groupe en 2018 a été de 6,3%. Ce taux comprend la reconnaissance d'impôts différés actifs pour 90 millions d'euros issus de l'acquisition de Bull, qui résulte de la forte croissance des activités de transformation digitale intégrant le Cloud.

Excluant l'impact positif de ces 90 millions d'euros, le taux effectif d'impôt du Groupe serait de 18,3%, stable par rapport à l'année précédente.

7.3 - Taux effectif d'impôt retraité

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt s'est élevé à 1 173 millions d'euros, la charge d'impôt à 245 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraité à 20,9%.

(En millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net avant impôt	749	813
Autres produits et charges opérationnels	-424	-417
Résultat avant impôt hors éléments inhabituels	1 173	1 230
Effet d'impôt sur les éléments inhabituels	198	131
Charge d'impôt du Groupe	-47	-149
Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels	-245	-280
Taux effectif d'impôt retraité	20,9%	22,8%

7.4 - Impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts différés actifs	459	381
Impôts différés passifs	421	119
Impôts différés nets	38	262

7.5 - Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(En millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations corporelles	Retraites	Autres	Total
31 décembre 2016	288	-154	44	289	-148	319
Résultat de l'exercice	5	24	-22	8	-9	6
Variation du périmètre	5	-15	7	0	-8	-10
Capitaux propres	0	0	1	-41	1	-40
Reclassements	-7	1	-38	-7	48	-4
Différences de change	-5	4	-3	-3	-4	-10
31 décembre 2017	287	-139	-12	245	-119	262
Résultat de l'exercice	90	32	-17	6	-5	106
Variation du périmètre	2	-379	-2	12	27	-340
Capitaux propres	0	0	0	11	4	15
Reclassements	0	0	1	-1	0	0
Différences de change	-3	0	-1	0	-1	-5
31 décembre 2018	376	-486	-31	273	-94	38

7.6 - Echancier des déficits fiscaux reportables

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2018	-	-	-	1	11	12
2019	3	17	20	7	6	13
2020	7	26	33	1	27	28
2021	2	62	64	7	57	64
2022	2	102	104			
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	22	115	137	115	78	193
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	36	322	358	131	179	309
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	1 207	2 542	3 749	869	2 720	3 589
Total des déficits fiscaux reportables	1 243	2 864	4 107	1 000	2 899	3 899

Les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été la France (1 884 millions d'euros), l'Allemagne (1 066 millions d'euros), les Pays-Bas (278 millions d'euros), le Royaume-Uni (192 millions d'euros), les Etats-Unis (156 millions d'euros), le Brésil (119 millions d'euros), l'Espagne (95 millions d'euros), le Luxembourg (85 millions d'euros) et l'Autriche (72 millions d'euros).

7.7 – Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Déficits fiscaux reportables	746	807
Différences temporaires	182	185
Total	928	991

8.1 – Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si le montant net des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, après réévaluation, est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise, la différence est reconnue immédiatement en produit au compte de résultat.

Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce ses activités à l'exception de l'UGT Worldline.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif long terme dans l'UGT.

Les UGT utilisées pour les besoins des tests de dépréciation ne sont pas plus grandes que les secteurs opérationnels déterminés selon IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable à la date de clôture sur la base des données de décembre et de projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ; et
- la croissance significative des taux d'intérêt.

Test de dépréciation

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an conformément aux principes comptables énoncés ci-dessous. Le montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminé sur la base des calculs de leurs valeurs d'utilisation ou leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces calculs requièrent l'utilisation d'estimations.

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Regroupement d'entreprises	Variations de change et autres	31 décembre 2018
Valeur brute	4 956	4 488	-13	9 431
Perte de valeur	-572	-	5	-567
Valeur nette	4 384	4 488	-9	8 863

(En millions d'euros)	31 décembre 2016	Regroupement d'entreprises	Variations de change et autres	31 décembre 2017
Valeur brute	4 752	272	-67	4 956
Perte de valeur	-567	-	-5	-572
Valeur nette	4 185	272	-72	4 384

Le Goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), elles-mêmes regroupées dans l'un des secteurs opérationnels présentés dans la Note 2 « Information sectorielle », comme le recommande la norme IFRS 8. Le changement d'organisation managériale est appliqué rétroactivement et les chiffres comparables sont retraités.

La répartition de la valeur nette comptable des goodwill par UGT ou groupement d'UGT est présentée dans le tableau ci-dessous. La valeur du goodwill a augmenté de 4 384 millions d'euros en 2017 à 8 863 millions d'euros en 2018, principalement en raison des acquisitions de l'année comme décrit dans la Note 1 « Variations de périmètre ».

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Royaume-Uni et Irlande	508	515
France	519	514
Allemagne	785	785
Amérique du Nord	2 967	608
Benelux & Pays Nordiques	439	439
Autres pays	596	554
Worldline	3 049	970
Total	8 863	4 384

Le montant recouvrable d'une UGT est calculé sur la base du calcul de sa valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir de budgets triennaux approuvés par la Direction. Ils prennent également en compte les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée de trois ans sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 2,0% (en ligne avec 2017). Bien que parfois supérieur aux taux de croissance long terme moyens des pays dans lequel le Groupe opère, ce taux reflète les perspectives propres au secteur IT ; et
- les taux d'actualisation à appliquer à chaque UGT sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux d'impôt et les conditions spécifiques à chaque zone géographique.

Les taux d'actualisation appliqués par UGT sont présentés ci-après :

	2018 Taux d'actualisation	2017 Taux d'actualisation
Royaume-Uni et Irlande	8,4%	8,7%
France	8,3%	8,6%
Allemagne	8,3%	8,6%
Amérique du Nord	8,4%	8,6%
Benelux & Pays Nordiques	8,3%	8,6%
Autres pays	entre 8,3% et 10,9%	entre 8,6% et 10,7%
Worldline	8,3%	7,8%

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2018.

Une analyse a été menée pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements des paramètres clés utilisés (taux de marge opérationnelle, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle). La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base chacun des paramètres. L'analyse n'a mis en évidence aucun scénario probable où le montant recouvrable d'une UGT passerait en deçà de sa valeur nette comptable.

8.2 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ainsi que des coûts internes de développement de solutions informatiques.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la production de cet actif en :

- une phase de recherche ; et
- une phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) doivent être reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :

- la capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 12 ans pouvant se décomposer en deux catégories :

- pour les développements relatifs à des activités à cycle court ou liés à des contrats à courte durée, la période d'amortissement se situe entre 3 et 7 ans, le scénario standard étant de 5 ans en ligne avec la durée de contrat standard ;
- pour les développements basés sur des technologies à lente obsolescence et utilisés sur des activités à cycle long et des contrats de longue durée, la durée d'amortissement est de 5 à 12 ans avec un scénario standard de 7 ans. C'est le cas notamment des plateformes de paiement mutualisées.

Un actif incorporel lié aux relations clients et aux carnets de commandes apportés lors de regroupements d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur des hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et les flux de trésoreries actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à une moyenne de sa durée de vie.

La valeur des technologies acquises se base sur la méthode des royalties. Cette méthode repose sur des hypothèses i) de courbes d'obsolescence de la technologie et ii) du taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces technologies durant leurs durées de vie résiduelles. Ces technologies sont amorties sur leurs durées de vie résiduelles. Une autre approche basée sur les coûts peut être utilisée par le Groupe pour valoriser ces technologies comme approche secondaire pour conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'évaluation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire une technologie équivalente. Si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement du business, une méthode d'« excess earning » est utilisée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général ne dépasse pas 5 à 7 ans pour les solutions informatiques développées en interne. Les relations clients, brevets et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans ; les amortissements correspondants sont comptabilisés en autres charges opérationnelles.

(En millions d'euros)	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2017	893	759	648	2 300
Acquisitions	-	101	5	106
Regroupement d'entreprise	-	-	14	14
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	980	7	557	1 544
Capitalisation des frais de développement	-	-	117	117
Cessions	-	-21	-12	-34
Différences de change et autres	24	9	-19	14
31 décembre 2018	1 898	854	1 309	4 061
Amortissements				
31 décembre 2017	-354	-347	-289	-991
Dotations	-24	-28	-23	-74
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-89	-36	-4	-128
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-81	-81
Reprises	1	17	14	32
Différences de change et autres	-9	-2	6	-5
31 décembre 2018	-475	-396	-377	-1 248
Valeur nette				
31 décembre 2017	539	412	359	1 309
31 décembre 2018	1 422	458	933	2 813

(En millions d'euros)

	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2016	819	733	599	2 150
Acquisitions	-	35	10	45
Regroupement d'entreprise	-	-1	-21	-22
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	74	15	-	90
Capitalisation des frais de développement	-	-	121	121
Cessions	-	-15	-14	-29
Différences de change et autres	0	-8	-46	-55
31 décembre 2017	893	759	648	2 300
Amortissements				
31 décembre 2016	-293	-318	-177	-788
Dotations	-	-42	-25	-67
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-86	-23	-	-109
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-83	-83
Reprises	-	13	12	25
Différences de change et autres	26	22	-17	31
31 décembre 2017	-354	-347	-289	-991
Valeur nette				
31 décembre 2016	526	415	422	1 362
31 décembre 2017	539	412	359	1 309

L'amortissement au titre de l'exercice 2018 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions s'est élevé à 128 millions d'euros dont :

- 22 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie entre 4 et 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 18 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;
- 11 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 10 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Equens et Paysquare, amorties à partir du 1^{er} octobre 2016 de 6,5 ans à 9,5 ans ; et
- 4 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par SIX Payment Services, amorties à partir du 1^{er} décembre 2018 de 6 ans à 19 ans.

La valeur comptable brute des relations clients présentée ci-dessus s'élevant à 1 898 millions d'euros au 31 décembre 2018 inclut :

- 534 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 418 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de SIX Payment Services en 2018 ;
- 357 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;
- 151 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 109 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Anthelio en 2016 ;
- 104 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Unify en 2016.

8.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

• constructions	20 ans ;
• agencements et installations	5 à 10 ans ;
• matériel informatique	3 à 5 ans ;
• matériel de transport	4 ans ;
• matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans.

Bien que certains contrats d'outsourcing impliquent le transfert de matériel informatique, le contrôle de l'actif reste le plus souvent entre les mains des clients dans la mesure où ils en conservent en général la propriété. Lorsque la propriété de ce matériel est transférée à Atos, ce transfert fait l'objet, sauf rare exception, d'un paiement par Atos en début de contrat. De ce fait, l'interprétation IFRIC 18 n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Perte de valeur

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable excédant la valeur recouvrable.

(En millions d'euros)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2017	438	1 041	171	1 650
Acquisitions	38	247	51	335
Impact regroupement d'entreprises	34	25	44	102
Cessions	-45	-265	-29	-339
Différences de change et autres	1	-77	-33	-109
31 décembre 2018	465	970	205	1 639
Amortissements cumulés				
31 décembre 2017	-277	-592	-88	-957
Amortissements de l'exercice	-37	-212	-14	-263
Sorties de périmètre	24	210	24	258
Différences de change et autres	4	46	-1	49
31 décembre 2018	-286	-548	-80	-914
Valeur nette				
31 décembre 2017	161	449	83	693
31 décembre 2018	179	422	125	726

(In €million)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2016	455	1 103	158	1 717
Acquisitions	19	236	82	336
Impact regroupement d'entreprises	-1	14	2	15
Cessions	-33	-213	-21	-266
Différences de change et autres	-3	-99	-50	-152
31 décembre 2017	438	1 041	171	1 650
Amortissements cumulés				
31 décembre 2016	-261	-605	-91	-957
Amortissements de l'exercice	-43	-224	-14	-281
Sorties de périmètre	16	172	19	208
Différences de change et autres	12	65	-2	74
31 décembre 2017	-277	-592	-88	-957
Valeur nette				
31 décembre 2016	194	498	68	760
31 décembre 2017	161	449	83	693

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de traitement de données et des centres de développement de logiciel. D'autre part, la politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des centres de traitements.

Contrats de location financement

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles sous contrat de location-financement s'est élevée à 15 millions d'euros. Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-financement irrévocables ont atteint 16 millions d'euros à la clôture.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Paielements minimaux au titre de la location	Intérêts	Principal	Paielements minimaux au titre de la location	Intérêts	Principal
A moins d'un an	7	-1	6	16	-1	16
Entre un et cinq ans	9	0	9	8	0	8
Total	16	-1	15	25	-1	23

Note 9 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour évaluer les coûts et les provisions de retraites. La valeur des actifs du régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire. L'estimation des provisions de retraites, de la même manière que l'évaluation des actifs du régime, nécessite le recours à des hypothèses et à des estimations.

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés du Groupe, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures. Elle repose sur des hypothèses spécifiques, détaillées dans la suite de cette note, qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels, qui sont cumulés au niveau de chaque régime de retraite. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience qui sont créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de l'intérêt sur les passifs nets (des actifs) qui est reconnu au sein du résultat financier.

Les engagements de retraite ont donné lieu, au 31 décembre 2018, à une provision nette de 1 197 millions d'euros dans les comptes du Groupe. La provision s'élevait à 1 179 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les engagements au titre des autres avantages à long terme s'élevaient à 71 millions d'euros au 31 décembre 2018 et à 56 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant reconnu dans les états financiers :		
Charges payées d'avance	116	114
Charges à payer - engagements de retraite [a]	-1 314	-1 293
Provision retraite	-1 197	-1 179
Charges à payer - autres régimes à long terme [b]	-71	-56
Montant total charges à payer [a] + [b]	-1 385	-1 350

Engagement de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (46% des engagements du Groupe), en Allemagne (29%), et en Suisse (9%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs des régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs consolidée des différents plans au Royaume-Uni est composée à 73% d'obligations et à 27% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011 et d'Unify en 2016. Il couvre plusieurs entités allemandes et est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs est principalement composée d'obligations 61%, d'actifs de rendement pour 32% et d'immobilier pour 6%. L'allocation d'actifs relative à l'autre régime est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. À la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

Les engagements du Groupe proviennent également des plans de pension aux États-Unis et, dans une moindre mesure, de régimes légaux ou conventionnels d'indemnités liées à l'ancienneté ou à la fin de carrière. Les engagements du Groupe en matière de couverture santé des retraités ne sont pas significatifs.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

Evénements 2018

Atos a créé en Suisse sa propre fondation autonome pour la couverture des risques de retraite, invalidité et décès pour les collaborateurs d'Atos AG et d'Atos Consulting, avec une mise en œuvre complète prévue en 2019. Le règlement de la fondation stipule que tout éventuel déficit, après prise en compte de certaines mesures légales pour le résorber, devra être cofinancé par l'employeur et les bénéficiaires à hauteur de respectivement 60% et 40%.

Au Royaume-Uni, l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière de droit de retraite est obligatoire depuis le 17 mai 1990. Depuis, l'incertitude persistait quant à savoir si et comment les régimes de retraite devraient égaliser les prestations pour contrecarrer l'effet des droits acquis au titre des pensions minimales garanties (GMP) jusqu'au 5 avril 1997. Un verdict sur l'égalité de traitement par le groupe Lloyds Banking a été rendu en octobre 2018 par la Haute Cour de justice qui confirme l'obligation légale d'égaliser les droits entre le 17 mai 1990 et le 5 avril 1997. La décision de la Cour a également clarifié la méthode à utiliser pour le calcul des droits de pension. Cette clarification, vue comme une réévaluation du risque lui-même relatif à l'imbrication de l'égalisation avec les droits des régimes de retraite d'entreprise, a entraîné une augmentation du passif de 8,2 millions de livres.

En Allemagne, une allocation dite « Übergangszuschuss » (« paiement de transition ») était accordée aux anciens employés de Siemens qui ont rejoint Siemens avant le 1er octobre 1983. Au-delà de cette date, l'allocation de transition n'a plus été accordée aux nouveaux arrivants. Pour pouvoir bénéficier de cet avantage, chaque employé devait rester au moins 10 ans dans l'entreprise et quitter l'entreprise à la retraite. Le 20 mars 2018, le Tribunal fédéral du travail en Allemagne a rendu un arrêt dans lequel il est indiqué que le « Übergangszuschuss » (« paiement de transition ») fait partie

intégrante du régime de retraite des entreprises et que la prestation de paiement de transition est due à tous les anciens employés de la société éligible au régime de retraite, que ces employés soient toujours des employés actifs de la société ou qu'ils soient partis pour un autre groupe / une autre entreprise avant de liquider leur retraite. Cette décision a entraîné une augmentation de l'engagement de 6,9 millions d'euros, comptabilisée dans les autres produits opérationnels au compte de résultat.

L'acquisition de Syntel survenue en octobre 2018 a entraîné une augmentation des engagements de retraite (principalement en Inde au titre des primes légales de départ) de 14 millions d'euros.

L'acquisition de Six Payment Services (SPS) survenue en novembre 2018 a entraîné une augmentation des engagements de retraite (principalement en Suisse) de 223 millions d'euros couverts par 239 millions d'euros d'actifs de régime.

Montants reconnus dans les états financiers

Les montants reconnus au bilan du Groupe au 31 décembre 2018 se présentent comme suit et ont été déterminés régime par régime :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant reconnu dans les états financiers		
Charges payées d'avance - régimes postérieurs à l'emploi	116	114
Charges à payer - régimes postérieurs à l'emploi	-1 314	-1 293
Montant total reconnu au bilan	-1 197	-1 179
Décomposition de la charge périodique		
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	66	66
Amortissement du coût des services passés	-41	-64
Coûts administratifs	4	4
Charge opérationnelle	29	6
Coût de l'actualisation	108	114
Revenus d'intérêt	-82	-86
Charge financière nette	26	29
Charge nette périodique totale	55	34
Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies		
Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier	4 735	5 000
Effets de change	-14	-161
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	66	66
Coût de l'actualisation	108	114
Effet des modifications de régimes	-42	-109
Regroupement d'entreprises / (cessions)	330	0
Cotisations versées par les employés	9	9
Prestations payées	-184	-163
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses financières	-124	30
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques	-12	-34
(Gains) / pertes actuariels - effets d'expérience	29	-25
Reclassement	0	9
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	4 901	4 735

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 16 ans.

(En millions d'euros)

**31 décembre
2018**

**31 décembre
2017**

Variation de la juste valeur des actifs de régime		
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	3 557	3 615
Effets de change	-15	-146
Rendement financier réel des actifs de régime	-63	213
Cotisations employeur	46	27
Prestations payées par les fonds externes	-146	-108
Liquidations	-2	-48
Regroupement d'entreprises / (cessions)	322	0
Cotisations versées par les employés	9	9
Coûts administratifs	-4	-4
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	3 704	3 557
Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes)		
Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi	-1 197	-1 178
Autres éléments non reconnus (plafonnement des actifs)	-1	-1
Charges (à payer) / payées d'avance	-1 197	-1 179
Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes)		
Montant reconnu à l'ouverture	-1 179	-1 388
Charge nette périodique	-55	-34
Prestations payées par l'employeur	39	55
Cotisations versées par l'employeur	46	27
Regroupement d'entreprises / (cessions)	-6	0
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-39	157
Autres (effets de change)	-1	15
Reclassification	-2	-10
Montant reconnu à la clôture	-1 197	-1 179

L'évolution des principaux plans a été la suivante :

(En millions d'euros)

	Principaux régimes au Royaume- Uni	Principaux régimes en Allemagne	Principaux régimes en Suisse	Autres régimes
Rapprochement avec les montants reconnus dans les principaux plans:				
Montant reconnu à l'ouverture	-87	-681	-16	-395
Charge nette périodique	-16	-21	-3	-14
Prestations et cotisations payées par l'employeur	32	19	5	28
Regroupement d'entreprises / (cessions)	0	-1	20	-26
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	10	-27	-13	-9
Autres (effets de change et reclassements)	1	-9	0	6
Montant reconnu à la clôture	-60	-719	-7	-411
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-2 225	-1 416	-435	-825
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 164	697	428	415
Plafonnement des actifs au 31 décembre	0	0	0	0
Montant reconnu à la clôture	-60	-719	-7	-411

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Royaume-Uni		Zone euro		Swiss		Etats-Unis	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taux d'actualisation au 31 décembre	2,90%	2,70%	1.6% ~ 2.05%	1.5% ~ 1.95%	0.75% ~ 0.8%	0,65%	4,00%	3,50%
Hypothèse d'augmentation future des salaires au 31 décembre	RPI: 3,20%	RPI: 3,20%	1,45%	1,45%	na	na	na	na
	CPI: 2,20%	CPI: 2,20%						

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25pts
Plans de retraite au Royaume-Uni	-4,4%	+3,6%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-3,7%	+2,5%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Ces actifs se décomposent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actions	16%	19%
Obligations	64%	66%
Immobilier	8%	6%
Liquidités et assimilés	3%	2%
Autres	9%	7%

Parmi ces actifs, 84% ont fait l'objet d'une valorisation sur la base de valeurs de marché, 11% d'actifs essentiellement composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructure sont valorisés par les gestionnaires externes, enfin 5% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance.

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Au sein du total des actifs, les titres Atos ou actifs utilisés par Atos ne sont pas significatifs.

Situation des régimes de retraite au Royaume-Uni et impact sur les cotisations 2018

Le Groupe s'attend à contribuer à hauteur de 27 millions d'euros à ses fonds de pensions britanniques au cours du prochain exercice contre 34 millions d'euros en 2018.

Charges constatées d'avance au bilan

L'actif net de 116 millions relatif à deux des plans au Royaume-Uni et un plan en Suisse à la suite de l'acquisition de SPS, est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

Impacts nets sur le compte de résultat

L'impact net des régimes à prestations définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

(En millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Marge opérationnelle	-27	-10
Autres produits et charges opérationnels	-2	4
Résultat financier	-26	-29
Impact total sur le compte de résultat	-55	-34

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 56 millions d'euros au 31 décembre 2017. L'augmentation à 71 millions d'euros en 2018 s'explique par une charge comptabilisée au compte de résultat (23 millions d'euros), des droits supplémentaires dus aux acquisitions (15 millions d'euros), des prestations payées (20 millions d'euros), nets des autres impacts (3 millions d'euros) tels que les cotisations employeur et effets de change

Note 10 Provisions

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour mesurer les provisions. Les provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de la valeur temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres (*)	31 décembre 2018	Courantes	Non courantes
Réorganisation	77	41	-67	-5	24	0	70	68	2
Rationalisation	25	4	-6	-3	1	-2	18	6	12
Engagements sur projets	46	14	-19	-20	17	0	37	30	7
Risques et litiges	138	11	-17	-23	16	-4	121	41	80
Total provisions	286	69	-108	-51	58	-7	247	146	101

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(En millions d'euros)	31 décembre 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres (*)	31 décembre 2017	Courantes	Non courantes
Réorganisation	111	48	-78	-4	-	0	77	70	6
Rationalisation	33	9	-12	-8	-	3	25	9	16
Engagements sur projets	79	20	-25	-28	1	-1	46	33	13
Risques et litiges	168	26	-22	-34	14	-13	138	61	77
Total provisions	392	103	-137	-75	14	-11	286	173	113

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Réorganisation

Les nouvelles provisions pour réorganisation se sont élevées sur l'exercice à 41 millions d'euros et concernent principalement en Allemagne, Europe Centrale et de l'Est et Benelux & Pays Nordiques générées par des nouveaux plans visant l'amélioration l'efficacité et la productivité au niveau du Groupe.

Les 67 millions d'euros d'utilisation des provisions de réorganisation sur l'exercice sont principalement la conséquence de l'adaptation des effectifs du Groupe en Allemagne, l'Europe Centrale et de l'Est et le Benelux & Pays Nordiques.

Les nouvelles provisions reconnues lors de regroupements d'entreprises sont principalement liées à l'acquisition de CVC.

Rationalisation

Les nouvelles provisions se sont élevées à 4 millions d'euros et correspondent principalement à la rationalisation des locaux en Allemagne et aux Pays Bas.

L'utilisation des provisions pour rationalisation s'est élevée à 6 millions d'euros sur l'exercice et concernait principalement la rationalisation des locaux en Allemagne et aux Etats Unis.

Engagements sur projets

La charge de 14 millions d'euros a été essentiellement encourue en Europe Centrale & de l'Est, en Allemagne et au Benelux et Pays du Nord.

Les 19 millions d'euros de consommation concernent des pertes subies en Europe Centrale & de l'Est, en Allemagne et en France.

Les reprises de provisions non utilisées sur projets pour 20 millions d'euros ont reflété une réduction du montant des pertes sur des anciens contrats, suite à une conduite proactive des projets ou à une clôture anticipée en France, Benelux & Pays Nordiques et Royaume-Uni.

Risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges de 121 millions d'euros, ont inclus plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données sur cessions et autres conflits avec des clients et des fournisseurs.

Le Service Juridique gère attentivement ces cas avec pour objectif de réduire au maximum le passif final.

Note 11 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, selon laquelle :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments de couverture ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Eléments constatés directement en capitaux propres ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants figurant en capitaux propres sont transférés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées aux achats et ventes en monnaie étrangère.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie. Selon IAS 39, la variation de valeur de l'élément « temps » des contrats de change à terme (élément de report/déport) était comptabilisée immédiatement en résultat.

En adoptant IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils seront désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

A.1.1.1 Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. La gestion des risques financiers est assurée par le Département Trésorerie du Groupe et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités de crédit autorisées.

La politique du Groupe est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Les contrats d'emprunt se caractérisent par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des clauses financières restrictives (ratios bancaires) qui font l'objet d'un contrôle rigoureux par le Département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 Passifs financiers.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des swaps de taux variable contre taux fixe. Les instruments dérivés autorisés auxquels le Groupe a recours pour couvrir son endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Risque de prix

L'exposition du Groupe au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres n'est pas significative. Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	12	-2	8	-7
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	-3	-	-
S'analysant comme :	0	0	0	0
Non courants	0	-3	0	0
Courants	12	-2	8	-7

La juste valeur des instruments financiers est fournie par les contreparties indépendantes.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt

Le Groupe bénéficie de prêts bancaires, ainsi que le programme de billets de trésorerie à hauteur de 2 365 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 880 millions d'euros au 31 décembre 2017 à taux variable, qui l'exposent au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt. Pour diminuer son exposition à ce risque, le Groupe a recours, auprès d'établissements financiers, à des swaps de taux qui lui permettent d'échanger le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe. La juste valeur des instruments financiers permettant de couvrir l'endettement financier à taux variable est éligible à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux sur la base des engagements d'endettement futurs. L'exposition au taux variable après couverture est d'environ 389 millions d'euros au 31 décembre 2018. En supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux

variable/couvertures) reste stable sur toute la durée du prêt, une augmentation de 1,0% de l'Euribor 1 mois aurait un impact positif sur les frais financiers de 4 millions d'euros.

(En millions d'euros)	Notes	Exposition au risque		Total
		Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêts bancaires & billets de trésorerie	Note 6.4.1	-809	-1 556	-2 365
Titrisation	Note 6.4.1	-6	-	-6
Autres		-48	-116	-163
Total des passifs		-862	-1 672	-2 534
Disponibilités et équivalents de trésorerie	Note 6.2	2 546	-	2 546
Découverts		-168	-	-168
Total trésorerie et équivalents de trésorerie net (*)		2 378	-	2 378
Position nette avant gestion du risque		1 516	-1 672	-156
Instruments de couverture		-	545	545
Position nette après gestion du risque		1 516	-1 127	389
Emission obligataire	Note 6.4.1	-	-2 700	-2 700
Contrats de location-financement	Note 6.4.1	-6	-9	-15
Instruments de couverture				0
Dette totale nette après gestion du risque				-2 326

(*) Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts

Risque de liquidité

Le 20 décembre 2018, Worldline a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable pour un montant de 0,6 milliard d'euros, à échéance décembre 2023. Worldline dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en décembre 2025. La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne pouvant être supérieur à 2,5.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75 % ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75 % ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50 %.

L'émission obligataire n'inclut pas de ratio financier. L'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note BBB+ aux trois tranches composant l'émission obligataire reconnaissant ainsi la grande qualité de crédit du Groupe suite à l'obtention de cette notation.

Le 22 octobre, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note BBB+ à Atos reconnaissant ainsi la grande qualité de crédit du Groupe.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la Facilité) pour un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025. La facilité de crédit sera utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe, et remplacera la facilité de crédit existante d'un montant de 1,8 milliard d'euros, mise en place en novembre 2014. La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne pouvant être supérieur à 2,5.

Le 9 octobre 2018, Atos a émis un crédit relais pour un montant de 1,9 milliard de dollars américains dans le cadre de l'acquisition de Syntel. Ce crédit relais a été remboursé intégralement le 9 novembre 2018.

Le 9 octobre 2018, Atos a émis un prêt à terme de 1,9 milliard de dollars américains dans le cadre de l'acquisition Syntel. Ce prêt était se décompose en un prêt de 1,1 milliard de dollars américains à échéance trois ans et un prêt de 0,8 milliard de dollars américains à échéance cinq ans. Le prêt à terme a été émis en euros et en dollars américains, avec 600 millions de dollars américains équivalents en euros et 1 300 millions de dollars américains en dollars en dollars américains. Le 14 décembre 2018, le Groupe a remboursé 200 millions de dollars.

Le prêt à terme de 1,9 milliard de dollars inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne pouvant être supérieur à 2,5.

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable EUropean Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable EUropean Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018.

Le 29 septembre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de sept ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 1,444% et n'inclut pas de ratio financier. Le Groupe Atos et l'emprunt obligataire n'ont pas de notation de crédit.

Le 2 juillet 2015, Atos a émis un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros et d'une durée de cinq ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 2,375% et n'inclut pas de ratio financier. Le Groupe Atos et l'emprunt obligataire n'ont pas de notation de crédit.

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement qui passe de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Ce programme a été restreint à deux entités françaises.

Ce programme de titrisation est toujours structuré en deux compartiments appelés « ON » et « OFF » :

- le compartiment « ON » similaire au précédent programme (les créances sont inscrites au bilan du Groupe) est le compartiment par défaut dans lequel les créances sont cédées. L'utilisation de ce compartiment a été faite à son seuil minimal ;
- le compartiment « OFF » est conçu de manière à ce que le risque crédit (insolvabilité et retard de paiement) associé aux créances cédées des débiteurs éligibles au programme soit entièrement transféré au cessionnaire.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a vendu :

- dans le compartiment « ON » 85 millions d'euros de créances dont 6 millions d'euros ont été reçus en cash. Cette vente est avec recours et par conséquent reconsolidante au bilan ;
- dans le compartiment « OFF » 33 millions d'euros de créances qualifiées pour la déconsolidation car tous les risques associés sont substantiellement transférés.

Le ratio financier du programme de titrisation Atos est le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) qui ne doit pas être supérieur à 2,5.

Le calcul au 31 décembre 2018 des ratios financiers cités ci-dessus est détaillé de la ci-dessous. Selon les documents de crédit de la facilité de crédit renouvelable multidevise, l'emprunt à terme de 1,9 milliard de dollars et du Programme de titrisation, le ratio de levier est calculé sur une base proforma, en prenant en compte l'EBO de l'année complète 2018 de Syntel et SIX Payment Services.

Nature des ratios bancaires	Obligations bancaires	Exercice 2018	Exercice 2017
Effet de levier (endettement net/EBO)	Ne doit pas être supérieur à 2,5	1,54	-0,20

Risque de change

Atos opère dans 73 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie du pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe a recours à des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou les swaps de devises pour minimiser le risque.

La valeur nette comptable des actifs et des dettes monétaires libellés en devises étrangères se présente comme suit :

(En millions d'euros)

	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	EUR		GBP		USD	
Actifs	107	193	17	17	180	199
Passifs	34	170	3	12	30	111
Exposition aux taux de change avant couverture	73	23	14	5	150	88
Couverture	-347	-291	-85	-81	-78	-55
Impact du taux de change après couverture	-274	-267	-72	-76	72	32

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Le Groupe est principalement exposé aux fluctuations de la livre sterling et du dollar américain face à l'euro.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation ou diminution de 5% de la devise à laquelle le Groupe est exposé contre les autres devises étrangères. L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés au bilan en date de clôture. Leur conversion en euro à la date de clôture a été ajustée pour prendre en compte une augmentation de 5% du taux de conversion de la devise analysée.

(En millions d'euros)

	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	EUR		GBP		USD	
Compte de résultat	-14	-13	-4	-4	4	2

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2018, les instruments dérivés sont utilisés pour la couverture de risques transactionnels tels que les risques de change et le risque de taux d'intérêts. Toutefois, d'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par monnaie étrangère se décompose comme suit :

(En millions d'euros)		31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Instruments		Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Couverture de flux de trésorerie					
Taux d'intérêt					
SWAP		-3	545	-	-
Change					
Contrats à terme en USD		-	88	-1	11
Contrats à terme en GBP		-	4	0	-5
Contrats à terme en INR		7	142	1	154
Contrats à terme en KRW		-	-	0	1
Contrats à terme en MXN		-1	25	0	8
Contrats à terme en MYR		-	-	-	-
Contrats à terme en PLN		-	118	2	84
Contrats à terme en PHP		1	24	0	9
Contrats à terme en RON		1	44	0	35
Contrats à terme en RUB		-	6	0	8
Contrats à terme en MAD		1	20	1	27
Contrats à terme en CNY		-	2	0	2
Contrats à terme en DKK		-	-	0	1
Contrats à terme en CNH		-	-	-	-
Contrats à terme en CHF		-	-8	1	-10
Contrats à terme en TRY		-	-	-	-
Contrats à terme en CZK		-	-	0	9
Contrats à terme en HUF		-	-	0	1
Contrats d'options JPY		-	-	-	-
Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction					
Change					
Contrats à terme en USD		-	19	-3	20
Contrats à terme en GBP		-	-13	0	-4
Contrats à terme en INR		-	8	0	9
Contrats à terme en MAD		-	3	0	2
Contrats à terme en CNY		-	-	0	1
Contrats à terme en DKK		-	-	0	1
Contrats à terme en CHF		-	-	-	0
Contrats à terme en MYR		-	-	-	-
Contrats à terme en BRL		-	-	0	0
Contrats à terme en RON		-	7	0	5
Contrats à terme en PLN		-	24	0	16
Contrats à terme en PHP		-	4	0	6
Contrats à terme en MXN		-	-	0	6

Les justes valeurs (nettes d'impôts) des instruments de couverture de flux futurs constatées directement en capitaux propres au 31 décembre 2018 se sont élevés à 6 millions d'euros, avec une variation de 3 millions d'euros (nette d'impôts) sur l'exercice.

Note 12 Capitaux propres

12.1 - Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

Les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions (correspondant à 15 254 options) et n'ont pas engendré de retraitement du résultat net utilisé pour le calcul du résultat net dilué par action.

(En millions d'euros et en unités)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	630	601
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b]	630	601
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	106 012 480	105 081 802
Impact des instruments dilutifs [d]	15 254	376 158
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	106 027 734	105 457 960
(en euros)	-	-
Résultat net par action en euros des activités [a]/[c]	5,95	5,72
Résultat net par action dilué en euros des activités [b]/[e]	5,95	5,70

Aucune transaction sur actions significative n'a eu lieu post-clôture, qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action dilué.

12.2 – Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la Société Mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Augmentation du capital

En 2018, Atos SE a augmenté son capital social par émission de nouvelles actions et incorporation de primes d'émission pour un montant de 123 millions d'euros, ce qui a donné lieu à la création de 1 440 870 nouvelles actions dont :

- 1 063 666 nouvelles actions ; et
- 377 204 relatives à l'exercice de stock-options sur 2018.

Au 31 décembre 2018, le capital social d'Atos SE s'élève à 107 millions d'euros et est composé de 106 886 219 actions dont la valeur nominale s'élève à un euro par action.

12.3 - Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Les engagements d'achat fermes ou conditionnels de participations ne donnant pas le contrôle sont, sous certaines conditions, assimilés à un achat d'actions et enregistrés dans les passifs financiers avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle.

Pour les engagements d'achat contractés à compter du 1^{er} janvier 2010, lorsque le prix de rachat est supérieur au montant des participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe a choisi de comptabiliser le solde en capitaux propres (attribuable aux propriétaires de la Société Mère). Tout changement d'évaluation de la juste valeur des engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle ultérieur sera aussi comptabilisé en capitaux propres (attribuable aux propriétaires de la Société Mère).

(En millions d'euros)	Résultat 2017	31 décembre 2017	Augmentation de capital	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2018
Worldline	555	69	1 140	-7	282	-20	2 019
Autres	10	4	0	-4	-1	0	9
Total	564	73	1 140	-11	281	-20	2 027

(En millions d'euros)	31 décembre 2016	Résultat 2016	Augmentation de capital	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2017
Worldline	499	60	11	-	-15	1	555
Autres	21	5	-	-2	-14	- 0	10
Total	519	64	11	-2	-29	0	564

Les « changements de périmètre » correspondent principalement à la transaction sur SIX Payment Services (se référer à la note 1 pour plus de détails).

Note 13 Engagements hors bilan

Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements minima futurs pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes. Les montants inscrits en passifs financiers et en contrats de location-financement sont présentés au bilan du Groupe.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Échéances			31 décembre 2017
		< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
Emission obligataire	2 700	-	1 600	1 100	900
Prêts bancaires et NEU CP	2 365	809	1 556	-	880
Contrats de location-financement	15	6	8	1	23
Comptabilisés au bilan	5 080	815	3 165	1 101	1 803
Contrats de location simple terrains, constructions, agencements	1 220	216	640	364	1 134
Contrats de location simple matériel informatique	264	100	161	3	180
Contrats de location simple autres immobilisations	75	27	47	0	73
Obligations d'achat irrévocables (> 5 ans)	366	45	189	132	62
Engagements	1 924	389	1 037	499	1 449
TOTAL	7 004	1 203	4 201	1 599	3 252
Engagements financiers reçus (crédit syndiqué)	2 320	-	2 320	-	1 470
TOTAL RECU	2 320	-	2 320	-	1 470

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit non utilisée de la facilité de crédit d'un montant global accordé de 2,4 milliards d'euros.

Garanties commerciales

(En millions d'euros)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Garanties bancaires	398	283
- Opérationnelles - Performance	207	193
- Opérationnelles - Appels d'offres	14	11
- Opérationnelles - Avances sur paiement	97	41
- Financières ou autres	79	38
Garanties parentales	4 751	4 998
- Opérationnelles - Performance	3 828	4 389
- Financières ou autres	923	609
Nantissements	9	2
Total	5 157	5 284

Pour divers contrats à long terme, le Groupe émet des garanties de performance à ses clients. Ces garanties limitées se sont élevées à 3 828 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 4 389 millions d'euros à fin décembre 2017. Cette diminution de 561 millions d'euros est principalement due à la clôture des garanties données à des clients aux Etats Unis, au Royaume Uni et au Benelux & Pays Nordiques.

Concernant la facilité de crédit renouvelable multidevise modifiée et mise à jour en octobre 2018, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Concernant l'accord de prêt à terme conclu en juillet 2018 dans le cadre du financement de l'acquisition de Syntel, Atos SE a garanti aux banques représentées par BNP Paribas pour les obligations de sa filiale américaine (Green Finco Inc) à hauteur de 1 230 millions de dollars américains (1 078 millions d'euros), prenant en compte le remboursement partiel de 200 millions de dollars américains (175 millions d'euros) le 20 décembre 2018.

Atos SE a donné une garantie de 102 millions d'euros à Ester Finance dans le cadre d'un programme de titrisation modifié et prorogé en mai 2018 en impliquant certaines de ses filiales. Le montant de la garantie a été réduit du fait de la restructuration à la baisse du programme.

Dans le cadre de l'accord général avec Siemens relatif au transfert des engagements de SIS en matière de retraite au Royaume-Uni, le Conseil d'Administration d'Atos SE, lors de sa réunion du 29 mars 2011, a accepté de fournir une garantie d'une durée de 20 années au fonds de pension Atos 2011 mise en place pour faciliter le transfert. Le montant maximum de cette garantie s'élève à 200 millions de livres sterling (222 millions d'euros).

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des trois fonds de pension au Royaume-Uni, à savoir Atos Pension Fund et Atos (SEMA) Pension Schemes Limited et Atos CS Pension Scheme, et jusqu'à finalisation du processus, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi de trois garanties parentales (modifiant et prorogeant celles existantes) au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de fiduciaire des fonds. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le montant total estimé des garanties nouvellement émises représentait à la date de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration une augmentation de 150 millions de livres sterling (166 millions d'euros) aux 635 millions de livres sterling (704 millions d'euros) d'engagements déjà donnés pour l'ensemble des trois fonds.

Note 14 Parties liées

Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- la Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que les Directeurs Généraux Adjoints.

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Il n'y a pas eu de transactions entre le Groupe, les entités définies ci-avant et la Direction du Groupe en 2018.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ainsi que des Directeurs Généraux Adjoints

Les principaux dirigeants du Groupe ont été rémunérés comme suit pendant l'exercice :

(En millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Avantages court terme	6	7
Cotisations versées par employeur et autres taxes	2	1
Avantages postérieurs à l'emploi	3	3
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	5	8
TOTAL	16	20

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes et les avantages en nature. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice 2018 et les reprises relatives aux années précédentes.

La contribution employeur relative à l'attribution d'actions de performance est désormais due et calculée à la date d'acquisition des actions, conformément aux dispositions de la loi dite « Macron ».

Note 15 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 – principales sociétés

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
HOLDING				
Atos SE		Société Mère consolidante		80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos International B.V.	100	IG	100	Papendorpseweg, 93 - 3528 BJ Utrecht - Pays-bas
Saint Louis Ré	100	IG	100	74, rue de Merl - L2146 Luxembourg
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Bull SA	100	IG	100	Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
FRANCE				
Worldline SA	50,8	IG	51	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Integration SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Mantis SAS	32,30	IG	63,6	24, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Atos Infogérance SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Consulting SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Worldgrid SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Yunano	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	20, Rue Dieumegard 93400 Saint-Ouen
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Galilée - 13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
BlueKiwi Software SA	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Air Lynx	100	IG	100	1, avenue de l'Atlantique, Immeuble Everest – 91940 Les Ulis
ALLEMAGNE				
Equens Worldline GmbH	32,30	IG	63,6	Hahnstrasse, 25 - 60528 Frankfurt - Allemagne
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich - Allemagne
Unify Funding GmbH	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich - Allemagne
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Bruchstrasse, 5 - 45883 Gelsenkirchen - Allemagne
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich - Allemagne
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 - 10119 Berlin - Allemagne
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 - 51149 Cologne - Allemagne
Science + computing AG	100	IG	100	gellocher Weg, 73 - 72070 Tübingen - Allemagne
Energy4u GmbH	100	IG	100	Albert-Nestler Straße, 17 - 76131 Karlsruhe - Allemagne

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Wivertis GmbH	50,1	IG	50,1	Konrad-Adenauer-Ring, 60D - 65187 Wiesbaden Allemagne
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Squire, Am Flughafen 14 - 60549 Frankfurt am Main - Allemagne
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Stinnes-Platz, 1 - 45 472 Mülheim an der Ruhr Allemagne
Unify Communications and Collaboration GmbH & Co. KG (**)	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich Allemagne
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 - 40547 Dusseldorf - Allemagne
BD POS GmbH	100	IG	100	Hörselbergblick, 1 - 99820 Hörselberg-Hainich Allemagne
Cycos AG	95,1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 - 52477 Alsdorf - Allemagne
FastvViewer GmbH	100	IG	100	Schwesterhausgasse, 11 - 92318 Neumarkt - Allemagne
Unify Software and Solutions GmbH & Co. KG (**)	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich - Allemagne
Unify GmbH & Co. KG (**)	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich - Allemagne
Unify Beteiligungsverwaltung GmbH & Co. KG (**)	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich - Allemagne
Unify Deutschland Holding GmbH	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich - Allemagne
Unify Patente GmbH & Co. KG (**)	100	IG	100	Mies-van-der-Rohe-Straße, 6 - 80807 Munich - Allemagne
Atos Convergence Creators Management GmbH	100	IG	100	An den Treptwoers 1 - 12435 Berlin - Allemagne
Atos Convergence Creators GmbH & Co. KG (**)	100	IG	100	An den Treptwoers 1 - 12435 Berlin - Allemagne
PAYS-BAS				
Atos Nederland B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30 - 1185 MC Amstelveen - Pays-Bas
Atos Telco Services B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30 - 1185 MC Amstelveen - Pays-Bas
Worldline B.V.	50,8	IG	51	Wolweverstraat 18 - 2984 AB Ridderkerk Pays-Bas
Equens Wordline SE	32,30	IG	63,6	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - Pays-Bas
Stichting Dergengelden InterEGI	50,80	IG	51	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - Pays-Bas
PaySquare SE NL	50,8	IG	51	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - Pays-Bas
EUROPE (AUTRES) - MOYEN-ORIENT - AFRIQUE				
Algérie				
Bull Algerie	100	IG	100	16, rue Yehia El-Mazouni, El Biar - Algiers - Algérie
Autriche				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße 92 - 1210 Vienne - Autriche
Atos IT Solutions and Services GmbH	100	IG	100	Siemensstraße 92 - 1210 Vienne - Autriche
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modecenterstraße 1 - 1030 Vienne - Autriche
Unify GmbH	100	IG	100	Siemensstraße 92 - 1210 Vienne - Autriche
Six Payments Services Europe	50,8	IG	51	1B, Marxergasse, 1030 Vienna, Autriche
Convergence Creators Beteiligun	100	IG	100	Autokaderstrasse 29, 1210 Vienna, Autriche
Atos Convergence Creators GmbH	100	IG	100	Autokaderstrasse 29, 1210 Vienna, Autriche

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Belgique				
Atos Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem - Belgique
Worldline SA/NV	50,8	IG	51	Chaussée de Haecht, 1442 - 1130 Bruxelles - Belgique
Unify Communications N.V.	100	IG	100	Demeurslaan, 132 - 1654 Beersel - Belgique
Biélorussie				
LLC ATOS IT Solutions and Services	100	IG	100	UI Leonid BEDI, 11 - BuildING 1 - 220040 Minsk - Biélorussie
Bulgarie				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	Mladost 4 Region - Business Park Sofia Str, 4 - 1766 Sofia - Bulgarie
Unify Service Centre EOOD	100	IG	100	2 knyaginya Maria Louisa Blvd - Tzentrallen universalen magazine (TZUM), 4th Floor, City Of
Côte d'Ivoire				
Bull Cote d'Ivoire	100	IG	100	31 avenue Noguès - 01 BP 1580 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Danemark				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Dybendalsvaenget 3 - 2630 Taastrup - Danemark
Croatie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzlova 69 - 10000 Zagreb - Croatie
République Tchèque				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	14000 Praha 4 - Doudlebská 1699/5 - République Tchèque
Cataps s.r.o	50,8	IG	51	Lazarská, 11/6 - 120 00 Praha 2 - République Tchèque
Gabon				
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali - ZI d'Oloumi - BP 2260 Libreville - Gabon
Grèce				
Bull IT and Telecommunications Services SA	100	IG	100	455 Iraklion Avenue - Iraklion - Grèce
Finlande				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkipellontie 6 - 026050 Espoo - Finlande
Hongrie				
Atos Magyarország Kft	100	IG	100	1138 Budapest, Vaci ut 121-127. Vaci greens D Building, 4th floor - Hongrie
Irlande				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Fitzwilliam Court - Leeson Close - 2 Dublin - Irlande
Italie				
Atos Italia S.p.A.	100	IG	100	Via Caldera no. 21 - 20158 - Milan - Italie
Liban				
Bull SAL	100	IG	100	69 Rue Jal el Dib - Secteur 1 - BP 60208 - Beyrouth Liban
Lettonie				
Worldline Latvia (ex First Data Latvia)	50,8	IG	51	Dzirnavu iela 37 - Rīga LV-1010 - Lettonie

Lituanie				
UAB "Bull Baltija"	100	IG	100	40 Gostauto Street - 01112 Vilnius - Lituanie
Worldline Lietuva (ex UAB First Data Lietuva)	50,8	IG	51	Ukmergės g. 220 - Vilnius - Lituanie
Luxembourg				
Atos Luxembourg PSF S.A.	100	IG	100	1, rue Edmond Reuter Contern - 5326 - Luxembourg
Six Payment Services SA	50,8		51	10, Rue Gabriel Lippmann, 5365, Munsbach, Luxembourg
Madagascar				
Bull Madagascar SA	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi - Tsaralalana BP 252 - Antananarivo Madagascar
Maroc				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	Espace les Palmiers - angle Avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil- Hayryad Rabat - Maroc
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	Casablanca - shore 7 - 1100, Boulevard Al Qods Quartier Sidi Maarouf - Casablanca - Maroc
Bull Maroc	100	IG	100	Casaneashore - 1100, Boulevard Al Qods - Quartier Sidi Maarouf - Casablanca - Maroc
Namibie				
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd.	100	IG	100	C/o Deloitte & Touche - Namdeb Center, 10 Bulow street - PO Box 47 - Windhoek - Namibie
Pologne				
Atos Polska SA	100	IG	100	Krolewska, 16 - 00-103 Varsovie - Pologne
Atos Global Delivery Center Polska Sp. z o.o. Sp. k.	100	IG	100	Ul. Postepu 18 X p. (Neptun Building) 02-676 Varsovie - Pologne
Portugal				
Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda	100	IG	100	Avenida José Malhoa 16 - Piso sétimo B2 - Edifício Europa. Distrito : Lisboa, Concelho : Lisboa, freguesia : Campolide 1070 159 Lisbonne - Portugal
Roumanie				
Atos IT Solutions and Services s.r.l.	100	IG	100	Calea Floreasca 169A - Sector 1 - 014459 Bucarest -Roumanie
Atos IT Solutions Romania SRL (ex Bull Romania s.r.l.)	100	IG	100	Calea Floreasca 169A - Sector 1 - 014459 Bucarest -Roumanie
Siemens Convergence Creators GmbH S.R.L	100	IG	100	Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov - Roumanie
Russie				
Atos IT Solutions and Services LLC	100	IG	100	1st Kozhevnicheski per. 6, bld. 1 115114 Moscou - Russie
Sénégal				
Bull Senegal	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul - BP 3183 Dakar - Sénégal
Serbie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o.	100	IG	100	Danila Lekica Spanca 31 - 11070 Belgrade - Serbie
Afrique du Sud				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32, 2144 Woodlands Afrique du Sud
Espagne				
Worldline Iberia SA	50,8	IG	51	Calle Albasanz 16 - 28037 Madrid - Espagne
Atos Consulting Canarias, SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo 24b - 38110 Santa Cruz de Tenerife Espagne
Atos Spain SA	100	IG	100	Albarracin 25 - 28037 Madrid - Espagne

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa 5 - 28760 Madrid - Espagne
Atos Worldgrid SL	100	IG	100	Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca - 39011 Santander - Espagne
MSL Technology SL	100	IG	100	C/ Marques de Ahumada 7 - 28028 Madrid - Espagne
Slovaquie				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Pribinova 19/7828 - 811 09 Bratislava - Slovaquie
Suède				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen 12-14 - 194 87 Upplands Väsby - Suède
Worldline Sweden AB (exDigital River World Payments AB)	50,8	IG	51	31 Textilgaten - 120 30 Stockholm - Suède
Suisse				
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse 28 - 8047 Zurich - Suisse
Atos Consulting SA (ex Cambridge Technology Partners Ltd	100	IG	100	Chemin de Précossy 27 - 1260 Nyon - Suisse
SIX Payments Services Ltd	50,8	IG	51	201, Hardturmstarsse, 8005 Zurich - Suisse
Turquie				
Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S	99,92	IG	100	Yakacik Caddesi No 111 – 18 - 34870, Kartal, Istanbul Turquie
Emirats Arabes Unis - Dubai				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20 - Building DIC-9 Dubai Internet City - PO Box.500437 Emirats Arabes Unis - Dubai
ATOS FZ LLC Dubai Branch	100	IG	100	The Galleries Building - No2 Level 2 - Downtown Jebel 500437 Emirats Arabes Unis - Dubai
Arabie Saoudite				
Atos Saudi LLC	49	PC	49	P. O. Box # 8772 - Riyadh-11492 Arabie Saoudite
Qatar				
ATOS QATAR Llc	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street - No.89858 - Doha - Qatar
Egypte				
Atos IT SAE	100	IG	100	50 Rue Abbass El Akkad - Nasr city- La Caire - Egypte
ROYAUME - UNI				
Atos Consulting Limited	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos IT Services Limited	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos Esprit Limited	95	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Shere Limited	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos Scotland GP Limited	100	IG	100	McClure Naismith LLP 3 Ponton Street - Edinburgh, EH3 9 QQ - Royaume-Uni

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Atos CS Scotland LP (*)	100	IG	100	McClure Naismith LLP 3 Ponton Street - Edinburgh, EH3 9 QQ - Royaume-Uni
Atos APF Scotland GP Limited	100	IG	100	McClure Naismith LLP 3 Ponton Street - Edinburgh, EH3 9 QQ - Royaume-Uni
Atos APF Scotland LP (*)	100	IG	100	McClure Naismith LLP 3 Ponton Street - Edinburgh, EH3 9 QQ - Royaume-Uni
Atos ASPS Scotland GP Limited	100	IG	100	McClure Naismith LLP 3 Ponton Street - Edinburgh, EH3 9 QQ - Royaume-Uni
Atos ASPS Scotland LP (*)	100	IG	100	McClure Naismith LLP 3 Ponton Street - Edinburgh, EH3 9 QQ - Royaume-Uni
Atos BPS Ltd	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos IT Outsourcing Services Limited	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
Atos Restaurant Technology Services UK Limited	100	IG	100	4 Triton Square - Regent's Place - London, NW1 3HG Royaume-Uni
Unify Enterprise Communications Limited	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
ENGAGE ESM HOLDING LTD	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
ENGAGE ESM LTD	100	IG	100	Second Floor - Mid City Place - 71 High holborn - London, WC1V6EA - Royaume-Uni
ASIE PACIFIQUE				
Australie				
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	885 Mountain Highway 3153 Bayswater - Victoria Australie
Chine				
Atos Information Technology (Nanjing) Co., Ltd	100	IG	100	Floor 12 - Building 1B Powerise accelerator - High Tech zone Software park - Nanjing - Jiangsu Province - Chine
Atos Information Technology (China) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.161 - Floor 5 - Building E - No.7 - Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District - Beijing - Chine
Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co Ltd	100	IG	100	Room 05.162 - Floor 5 - Building E - No.7 - Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District - Beijing - Chine
RTS Information Consulting (Chengdu) Co. Ltd	100	IG	100	Room 108-109 - 1st floor, Building B2 - Tianfu Software Park - High Tech Zone - Chengdu - Sichuan Province - Chine
Hong Kong				
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay - Kowloon Hong Kong
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 - Hutchison House - 10, Harcourt Road Hong Kong
Inde				
Atos India Private Limited	100	IG	100	Godrej & Boyce Complex - Plant 5 - Pirojshanagar - LBS Marg Vikhroli(W) - Mumbai - 400079 - Inde
Worldline India Private Ltd	50,8	IG	51	701, Interface 11 - Malad (West) - Mumbai 400064 - Inde

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Atos IT Services Private Limited	99,99	IG	100	Innovator Building - International Tech Park - Whitefield Road - 560066 Bangalore - Karnataka - Inde
Anthelio Business Technologies Private Limited	99,99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1,Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT\ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008 - Inde
MRL Posnet Private Limited	50,8	IG	51	Sunny Side Central Block - 8/17, Shafee Mohamed Road B Block 1st Floor, Nungambakkam - Chennai 600034 Tamil Nadu Inde
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No,112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Mumbai 400 096 Maharashtra- Inde
State street Syntel Services Pvt Ltd (***)	100	IG	100	4/5th floor, Building No.4,Mindspace -Navi Mumbai,Thane-Belapur road,Airoli-400708, Inde
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor,E-Tech Software Technology Park,Dhokali Naka,Kolshet road,Thane(West)- 400607, Inde
Indonésie				
PT Worldline International Indonesia	50,8	IG	51	Wisma Keiai #1707 - Jalan Jenderal Sudirman Kav 3 - Jakarta 10220 Indonesie
Japon				
Atos KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomon Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo - Japon
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomon Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo - Japon
Malaisie				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan - 3 Brickfields - 50470 Kuala Lumpur - Malaisie
Ile Maurice				
State street Syntel Services Mauritius Ltd (***)	100	IG	100	C/o SGG Corporate Services (Mauritius) Ltd 33, Edith Cavell Street - Port Louis, 11324 Ile
Philippines				
Atos Information Technology Inc.	99,94	IG	100	23/F Cyber One Building - Eastwood City - Cyberpark - 1110 Libis, Quezon City - Philippines
Atos Global Delivery Center Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City - Philippines
Singapour				
Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 - 319002 Singapour
Taïwan				
Atos (Taiwan) Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road - Taipei - Taiwan
Thaïlande				
Atos IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II - 36th Floor - New Petchburi Road - Bangkapi - Huay Kwang - 10310 Bangkok - Thaïlande
AMERIQUES				
Argentine				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A.- C1430DAL Buenos aires - Argentine
Worldline Argentina S.A	50,8	IG	51	Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A.- C1430DAL Buenos aires - Argentine
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 5to. Piso Of. 506 - C 1107 bpa Buenos aires - Argentine

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Brésil				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Rua Werner Von Siemens, 111 – Prédio 6 – Lapa - São Paulo -SP - CEP 05069-900 - Brésil
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Rua Werner Von Siemens, 111 – Prédio 6 – Lapa - São Paulo -SP - CEP 05069-900 - Brésil
Atos Soluções e Serviços de tecnologia da informação LTDA	100	IG	100	Rua Werner Von Siemens, 111 – Prédio 6 – Lapa - São Paulo -SP - CEP 05069-900 - Brésil
Bull Ltda.	100	IG	100	Rua Werner Von Siemens, 111 – Prédio 6 – Lapa - São Paulo -SP - CEP 05069-900 - Brésil
Canada				
Atos Inc.	100	IG	100	6375 Shawson Drive - L5T 1S7 Mississauga - Ontario - Canada
Amesys Canada Inc.	100	IG	100	206-137 rue Saint Pierre - H2Y3T5 Montreal, Quebec - Canada
Chili				
Worldline Chile S.A	50,8	IG	51	Andres Bello 2115, Piso 7, Comuna de Providencia - 7510094 Santiago de Chile - Chili
Colombie				
Atos IT Solutions and Services S.A.S	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 - Bogotá - Colombie
Mexique				
Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V.	99,90	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 - Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc - 06600 Ciudad de Mexico - Mexique
Etats-Unis d'Amérique				
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	Cooperation Service Company - 27111 Centerville Road - Ste 400 - New Castle - Delaware, 1908 - Etats-Unis
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	Cooperation Service Company - 27111 Centerville Road - Ste 400 - New Castle - Delaware, 1908 - Etats-Unis
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	Cooperation Service Company - 27111 Centerville Road - Ste 400 - New Castle - Delaware, 1908 - Etats-Unis
Anthelio Global Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas - Etats-Unis
Atos Digital Health Solutions	100	IG	100	2500 Weschester Ave - 3rd Floor - Purchase New York 10577 - Etats-Unis
Pyramid Healthcare Solutions Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas - Etats-Unis
Evidian Systems Inc.	100	IG	100	285 Billerica Road, Suite 200 - Chelmsford, MA 01824-4174 Etats-Unis
Unify Inc	100	IG	100	1630 Corporate Court - Irving - Texas 75038 - Etats-Unis
Green Finco Inc.	100	IG	100	C/O The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Etats-Unis
Syntel Inc.	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083 - Etats-Unis
Uruguay				
Bull Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 - 1160 Montevideo - Uruguay

(*) Le Groupe a une participation dans trois entités écossaises intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Le Groupe a bénéficié de l'exemption prévue par le règlement 7 du "Partnerships (Accounts) Regulations 2008" en vertu de la législation anglaise, et par conséquent des comptes séparés n'ont pas lieu d'être établis ni déposés au registre des sociétés (Company House) au Royaume-Uni pour ces sociétés.

(**) Le Groupe a une participation dans six entités allemandes intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Ces filiales ont bénéficié de l'exemption prévue par le paragraphe 264b du Code commercial allemand (HGB) en vertu de la législation allemande, et par conséquent des comptes séparés au 31 décembre 2018 n'ont pas lieu d'être établis puisqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés de la Société Mère du Groupe (Atos SE). Les comptes consolidés 2018 sont déposés au registre du commerce et des sociétés en France. Pour l'entité Atos Convergence Creators GmbH & Co KG, l'exemption est aussi applicable pour les états financiers au 30 septembre 2018.

(***) Atos détient 49% des parts de State Street Syntel Services (Ile Maurice). Le partenariat entre le Groupe Atos et Syntel Inc. a été qualifié de co-entreprise au regard d'IFRS 11. Selon IFRS 11.21, le coparticipant doit comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe, en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. Les droits et obligations des 2 coparticipants sont définis dans le contrat de services signé entre les 2 parties et dans les pactes d'actionnaires. Les joint ventures mise en place entre State Street Bank et le Groupe Atos sont engagés à délivrer des Services informatiques à State Street Inc., conformément au contrat de services. Syntel a le droit à 100% des flux financiers générés par le contrat, et doit en supporter tous les passifs. De ce fait, les obligations du groupe Atos sont d'assurer les passifs des joint ventures et de s'assurer que State Street bénéficie des services prévus au contrat. En contrepartie, le Groupe Atos est en droit de recevoir le chiffre d'affaires relatif aux services rendus à State Street, reconnu en accord avec IFRS 15.

Note 16 Evènements postérieurs à la date de clôture

À l'issue d'un processus de gouvernance dédié, le Conseil d'Administration d'Atos a proposé le 29 janvier 2019 de soumettre à ses actionnaires un projet de distribution en nature d'environ 23,4% du capital social de Worldline, sachant que le Groupe en détient actuellement 50,8%. Suite à cette transaction, Atos conserverait environ 27,4% du capital social de Worldline, le flottant de Worldline augmenterait de 22,3% à environ 45,7%. Au terme de cette distribution partielle, Worldline devrait être déconsolidé des états financiers du Groupe, et la participation restante d'Atos devrait être comptabilisée comme une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Conseil d'Administration de Worldline s'est réuni le 29 janvier 2019 et s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette proposition d'évolution de la structure actionnariale de Worldline.

Le pacte d'actionnaires entre Atos et SIX sera modifié afin de refléter le partenariat renouvelé entre les deux groupes une fois la distribution effectuée, et les deux parties devraient s'engager à respecter une période d'incessibilité (« lock-up ») de 6 mois sur leurs participations respectives au capital de Worldline une fois la distribution effectuée.

En ce qui concerne la structure de la distribution proposée, les actionnaires d'Atos recevront 2 actions Worldline pour 5 actions Atos détenues. Les modalités techniques de la transaction proposée sont actuellement en cours d'examen et seront soumises au vote des actionnaires d'Atos lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2018 qui se tiendra le 30 avril 2019.

Note 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	1 120	53%	-	-	1 173	46%	-	-
Filiales intégrées globalement	824	39%	3 558	98%	812	32%	2 550	83%
Sous total audit	1 944	92%	3 558	98%	1 985	77%	2 550	83%
Services autres que la certification des comptes (*)								
Émetteur	15	1%	-	-	133	5%	-	-
Filiales intégrées globalement	159	7%	56	2%	448	17%	521	17%
Sous total autres	174	8%	56	2%	580	23%	521	17%
Total honoraires 2018	2 118	100%	3 614	100%	2 565	100%	3 071	100%

* En 2018, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	1 005	58%	-	-	1 258	56%	-	-
Filiales intégrées globalement	707	41%	2 828	99%	811	36%	3 478	84%
Sous total audit	1 712	99%	2 828	99%	2 069	92%	3 478	84%
Services autres que la certification des comptes (*)								
Émetteur	-	-	-	-	95	4%	239	6%
Filiales intégrées globalement	14	1%	38	1%	73	3%	439	11%
Sous total autres	14	1%	38	1%	168	8%	678	16%
Total honoraires 2017	1 726	100%	2 866	100%	2 237	100%	4 156	100%

* En 2017, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.